



Saison 2024/2025

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

AG du :	Vendredi 31 octobre 2025
A :	19h30 au Lycée Agricole, Montmorot (39570)
Présidence :	M. Didier VINCENT
Clubs Présents : (55/60 clubs) (414/453 voix)	56 Clubs présents représentant 424 voix RACING CLUB ANGILLON ; ARCADE FOOT – PAYS LUNETIER ; F.R. ARCHELANGE GREDISANS MENOTE ; FOOTBALL CLUB ARLAY ; A.S. AROMAS ; GALLIA C. BEAUFORT ; FOOTBALL CLUB BRENNNE-ORAIN ; BRESSE JURA FOOT ; A.S. CERNANS ; F.C. CHAMPAGNOLE ; U.S. DE CHAPELLE VOLAND ; A.S. DE CHOISEY ; U.S. COTEAUX DE SEILLE ; F.C. COURLAOUX VALSAORNE ; U.S. DE CROTEENAY COMBE D'AIN ; PROMO SPORT DOLE CRISSEY ; A.S. FOUCHERANS ; F.C. GEVRY ; FOOTBALL CLUB HAUT JURA ; A.S. JURA DOLOIS FOOTBALL ; JURA LACS F. ; JURA NORD F. ; JURA STAD' FC ; JURA SUD FOOT ; VAL DE CUISANCE LA FERTE ; F.C. CANTONAL DE LA JOUX NOZEROY ; R.C. LONS LE SAUNIER ; F.C. MACORNAY VAL DE SORNE ; A.S. DE MOISSEY ; F.C. MONT NOIR ; MONT S/VAUDREY C.C.S. V.A. ; A.S. MONTBARREY ; O. DE MONTMOROT ; F.C. DE MOUCHARD ARC ET SENANS ; A.S. DE NEY ; C.S. DE PASSENANS ; U.S. PERRIGNY CONLIEGE ; F.C. PETITE- MONTAGNE ; F.C. DU PLATEAU ; INTERCOM STE S. PLEURE ; POLIGNY GRIMONT FC ; FOOTBALL CLUB PONT DE LA PYLE ; FOY.RUR. DE RAHON ; ENT. S. RAVILLOLES LES CROZETS ; F.C ROCHEFORT ATHLETIC ; ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AUBIN ; R.C.F. DE ST CLAUDE ; FOY.RUR. ST MAUR ; F.C. SEPTMONCEL ; ET.S. DE SIROD ; A.S. SOUVANS NEVY ; ENT. SUD REVERMONT COUS. ST AMOUR ; TRIANGLE D'OR JURA FOOT ; U.S. TROIS MONTS ; C.S. DE VIRY
Club Représenté : (1/60 clubs) (10/453 voix)	GRANDVAUX FOOT
Clubs Absents : (4/60 clubs) (29/453 voix)	F.C. AIGLEPIERRE ; F.C. DE MOLAY ; F.C. PLAINE 39 ; AM.S. VAUX LES ST CLAUDE
Assistant à la séance	Mmes BOURGET Marion et GUY Marie-France, membre du Comité Directeur, indépendantes ou ne représentant pas leur club ; MM. Emmanuel ANGONIN, Jean-Luc NETZER, Philippe FLOCHON et Didier VINCENT, membres du Comité Directeur, indépendants ou ne représentant pas leur club ; M. HARMAND Sébastien, Directeur du Développement ; MMES BERNARD Isabelle, Secrétaire, et SAULNIER Charlotte, Chargée de Missions ; M. JAILLET Clément, Conseiller Technique DAP M. MARTIN Gwenaël, Conseiller Technique en Arbitrage, mis à disposition par le District de Football de Saône et Loire M. DIARRA Brehima, Technicien de la Société Léni



-
- | | |
|----------------------|---|
| Ordre du jour | <ul style="list-style-type: none">✓ Accueil et émargement des représentants des clubs✓ Désignation du Bureau de l'Assemblée Générale✓ Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président Délégué, Jean-Luc NETZER<ul style="list-style-type: none">○ Test des boîtiers électroniques✓ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2024✓ Allocution du Président, Didier VINCENT✓ Rapport d'activités par le Secrétaire Général, Nicolas THABARD,✓ Présentation des candidats aux postes des membres du Comité Directeur du District par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE), Pierre COMTE, et vote✓ Rapport Financier par le Trésorier, Dorian FILLOD et le Président de la Commission des Finances, Daniel LIMAT✓ Présentation de l'exercice comptable clos au 30 juin 2025✓ Rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes✓ Approbation des comptes de l'exercice comptable clos au 30 juin 2025 et affectation du résultat✓ Présentation et vote du budget prévisionnel 2025/2026✓ Modifications de textes✓ Informations du District✓ Questions diverses✓ Interventions des personnalités invitées✓ Clôture de l'Assemblée Générale par le pot de l'amitié |
|----------------------|---|
-

Mots d'accueil et vérification du Quorum

Le Président Délégué du District, Jean-Luc NETZER accueille les représentants des clubs pour cette Assemblée Générale qui se déroule au Lycée Agricole de Montmorot, ce vendredi 31 octobre 2025.

Le Président Délégué du District, Jean-Luc NETZER précise que

- ✓ Pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer, le quorum prévu à l'article 12.5.3 des Statuts du District doit être de 20 clubs présents ou représentés et de 151 voix. La feuille d'émargement révèle la présence de 56 clubs pour 424 voix. Le Secrétaire Général Nicolas THABARD annonce que le quorum est atteint. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer.
- ✓ Pour que l'Assemblée Générale puisse valablement élire les membres au Comité de Direction, le quorum prévu à l'article 13 et au Titre V des Statuts du District doit être de 31 clubs présents ou représentés et de 227 voix. La feuille d'émargement révèle la présence de 56 clubs pour 424 voix. Le Président de la COSE, Pierre COMTE confirme que le quorum est atteint. L'élection des membres au Comité de Direction peut valablement se dérouler.

Désignation du Bureau de l'Assemblée Générale

Le Président Délégué du District, Jean-Luc NETZER propose aux représentants le bureau de l'Assemblée Générale, constitué des personnes ci-dessous :

Président de séance : Didier VINCENT, Président du District

Secrétaire de séance : Nicolas THABARD, Secrétaire Général du District

Scrutateur n°01 : Denis JACQUES, représentant le club de AS Foucherans

Scrutateur n°02 : Dominique GUY, représentant le club de AS Montbarrey



Vote par boîtiers électroniques

Le Président Délégué du District, Jean-Luc NETZER rappelle que les votes au cours de l'Assemblée Générale se feront à l'aide d'un boîtier de vote électronique. Il a été remis un boîtier de vote à chaque participant, plus un boîtier supplémentaire selon les pouvoirs détenus par les représentants des clubs. Monsieur Brahma DIARRA, de la société LENI, prend le relais pour expliquer le déroulé des votes et organiser un vote « test ».

Pour le vote test, il est proposé aux représentants des clubs de répondre à la question suivante :

L'équipe de France va-t-elle se qualifier pour la Coupe du Monde 2026 ?

Oui, directement	371 voix	87,50%
Oui, par les barrages	17 Voix	4,01%
Non	21 voix	4,95%
Ne se prononce pas	15 voix	3,54%

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2024

Le Président Délégué du District, Jean-Luc NETZER rappelle que le PV de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2024 est consultable sur le site Internet du District depuis sa publication le 20 janvier 2025 et qu'un lien de consultation était inséré dans le Spécial AG adressé par courriel aux clubs, par le Secrétariat du District, le 16 octobre 2025. Aucune remarque n'a été adressée au District depuis la publication, ni le jour de cette Assemblée Générale.

Résultat du vote relatif à l'approbation du PV de l'AG du 22 novembre 2024 :

Résolution n°01

Pour	400 voix	94,34 %
Contre	0 voix	0,00 %
Ne se prononce pas	24 voix	5,66 %

Le Procès-Verbal de l'AG du 22 novembre 2024 est adopté.

Allocution du Président, Didier VINCENT

Retranscription ci-après de l'allocution du Président Didier VINCENT

« M. Sylvère SAY, sous-Prefet de l'Arrondissement de Lons Le Saunier, Mme Christelle MORBOIS, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Jura, en charge de la jeunesse, du sport et de la vie associative, M. Jean-Louis MONNOT, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, M. Lucas MICHOT, inspecteur au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, M. Thierry CORROYER, Secrétaire Général de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, M. Denis GUVENATAM, vice-Président du District de la Côte d'Or, Patrice ANTHONIOZ, Président de l'Amicale des Educateurs, MM. Enzo CARRARA pour le Progrès et Valentin JACQUES pour l'Hebdo 39, je vous remercie de votre présence.

Messieurs, Mesdames les Présidents ou représentants des clubs jurassiens, Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs les Présidents et les membres des commissions, Mesdames, Messieurs les salariés du District, Bienvenue à vous toutes et tous,

Je tiens à excuser Mme Sylvie VERMEILLET, M. Clément PERNOT, notre sénatrice et sénateur jurassien, Mme Danièle BRULEBOIS, Mme Marie-Christine DALLOZ, Mme Justine GRUET, nos députées jurassiennes, M. Claude DELFORGE, Président de la Ligue du Football Amateur, M. Daniel ROLET, Président du District du Doubs Territoire de Belfort, M. Jérôme THIBERT, Président du District de la Côte d'Or, M. Haithem ZAIED, Président du district de la Saône et Loire, au nom du Comité Directeur, je tiens à excuser Elodie MYOTTE-MOUILLER, MM. Anthony ARNOULT, André PICHOT, Nicolas KURY, au nom des salariés, Ludovic CORNEBOIS et Léo ROCHE,



Mesdames, Messieurs, c'est toujours un réel plaisir de vous accueillir pour cette assemblée générale annuelle statutaire. Avant d'ouvrir officiellement cette soirée et à la veille de ce week-end de toussaint, je souhaite que nous ayons une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés au cours de la saison écoulée. Dirigeants, éducateurs, arbitres, joueurs, bénévoles ou simples passionnés, ils ont tous contribué, chacun à leur manière, à faire vivre notre sport et à animer la grande famille du Football dans notre Département. Leur souvenir demeure présent dans nos coeurs et dans nos clubs.

Je vous invite maintenant à observer une minute de silence en leur mémoire. Merci beaucoup pour eux.

Déjà, je remercie pleinement la société CARTONEO de Vaux-les-Saint-Claude pour la confection de ce pupitre à l'effigie de notre District. Je commencerai par des félicitations. Félicitations à l'Amicale des Educateurs du Jura qui s'est vue attribuée le week-end dernier lors de l'AG nationale à Reims, du Trophée Gaby Robert, niveau Or, le plus haut niveau de récompense et également les félicitations à nos deux clubs jurassiens rescapés de la Coupe Gambardella (coupe de France des 18 ans) à savoir Jura Sud et Jura Stad. Le rapport d'activité 24/25 va vous être présenté par notre Secrétaire Général, Nicolas THABARD, avec beaucoup de détails mais je souhaite revenir sur la mise en œuvre de nos différents projets construits sur notre 1ère saison de mandature, autour de 3 axes, tout d'abord les finances, bien sûr, l'engagement et service aux clubs et l'information des actions concrètes menées.

Tout d'abord, nous vous remercions de votre engagement tout au long de la saison écoulée. Cette assemblée est un moment important de notre vie collective, elle nous permet de faire le bilan de nos actions, de mesurer le chemin parcouru, d'évoquer nos réussites, mais aussi les défis à venir pour continuer à faire progresser notre football départemental et aussi pour faire passer des messages. Avant toute chose, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs jurassiens qui font vivre notre football au quotidien : les présidents et dirigeants de clubs, les éducateurs, les arbitres, les bénévoles, ainsi que nos partenaires institutionnels et privés. J'en profite pour féliciter de leur engagement les 15 nouveaux présidents élus dernièrement, ce qui fait 25% de changement sur l'ensemble de nos clubs jurassiens.

Remerciements à celles ou à ceux qui ont décidé de passer la main, pour leur passion et leur disponibilité qu'elles ou qu'ils ont su mettre au profit de notre football départemental. Remercier également du fond du cœur, les quatre membres du CD (Lionel DORBON, Mickael LUCAS, Sylvain PERRIN et Fabien THOMET) qui ont décidé de quitter leur fonction pour raisons personnelles, familiales et professionnelles. Je confirme notre philosophie : le football n'est pas une priorité, avant cela, la famille, le travail passent avant notre passion et j'accepte pleinement leur décision. Après l'appel à candidatures, les quatre reçues spontanément nous réconforment sur le fait que notre instance intéressé et reste une opportunité pour vous découvrir et surtout apporter d'autres idées. Merci à Stéphanie, Jean-Pascal, Fabrice et Benjamin. Je compte sur vous tous tout à l'heure pour les intégrer à notre équipe.

La saison écoulée, qui n'a pas été de tout repos a une nouvelle fois démontré la vitalité et la résilience de notre football départemental. Malgré les contraintes et les difficultés rencontrées, vous avez su maintenir votre dynamisme au sein de vos clubs, et ce n'est pas chose facile, nous nous en rendons compte tous les jours. Nous avons pleinement conscience du rôle de président de clubs, relais de proximité essentielle au bon fonctionnement de notre institution. Vous qui connaissez parfaitement bien les problématiques et les doléances de vos licenciés, et qui appliquez de façon concrète les directives fédérales, régionales ou départementales. À ce propos, vous enrichissez nos projets ou actions en faisant des propositions à partir des réalités du terrain bien connues, vous qui êtes sur le front en première ligne. Vous savez offrir un cadre de pratique de qualité et faire vivre la passion du jeu sur tous les terrains pour tous nos pratiquants. Notre district doit rester un district de proximité, en travaillant en toute transparence et sur l'ensemble de notre territoire. Un district accessible à tous nos licenciés pour un football performant. Ce projet est en marche et est porté par nos élus et nos salariés. Pour parler de ces derniers, un nouvel arrivant, au mois d'Août dernier, au sein de l'instance à savoir notre éducateur technique, Léo Roche, qui vient compléter notre



ETD. Nous avons dynamisé la vie de certaines commissions, l'activité dans certains secteurs. Nous pouvons encore aller plus en profondeur dans les sujets en étant encore plus dans la communication en améliorant la relation district/club car tout n'est pas fluide aujourd'hui. Quelques ajustements restent à faire et nous en sommes conscients. Malgré quelques difficultés qu'il ne faut pas ignorer, avec le départ de quatre de nos membres du CD, en comblant les postes vacants, le District poursuivra son action autour de plusieurs priorités à savoir :

- **La formation et l'accompagnement des éducateurs, des éducatrices,**
- **La formation et l'accompagnement de nos arbitres,**
- **Le développement du football féminin et de la pratique des jeunes**, véritables leviers de croissance et d'avenir pour notre sport,
- **L'amélioration des conditions de jeu et des infrastructures**, en collaboration avec les collectivités locales et les clubs,
- **La promotion du respect, du fair-play et de la citoyenneté**, valeurs fondamentales que nous devons continuer à véhiculer à travers le football.

Dans la continuité de nos projets, j'aborde un sujet qui doit nous interpeller, à savoir nos effectifs. A ce jour, nous sommes 9350 licenciés. Le chiffre, date à date de la saison dernière est de 9629, soit un négatif de 279 licenciés pour un delta de 2.89 % en moins. Le chiffre de 10505 en fin de saison dernière est loin d'être obtenu mais nous avons confiance. Nicolas reviendra plus précisément sur les détails de ces chiffres. Cette réalité n'est pas uniquement celui de notre District mais bien une atteinte nationale et régionale. Ce n'est pas encore trop alarmant pour l'instant mais nous devons nous interroger pour l'avenir. Evidemment, cette baisse des effectifs est préoccupante et a un impact fort sur l'avenir de notre football et aussi sur notre budget financier. La baisse flagrante se situe sur le foot animation où cette catégorie représentait jusqu'à la saison dernière 43% de nos licenciés. Il est vrai qu'il faut tenir compte de la démographie, car sur les 10 dernières années, il est noté 19% de naissance en moins et également l'annulation du pass port pour les très jeunes pratiquants. Les dirigeants, éducateurs, arbitres, bénévoles, moins nombreux et souvent sursollicités, entraînent pour ces catégories un turn over permanent avec un nombre constant par le biais de formation. Il est noté autant de départs que d'arrivées. D'où à trouver la stratégie pour fidéliser ces licenciés, et j'en profite pour féliciter notre Commission des Arbitres pour garder nos jeunes officiels avec un encadrement ou accompagnement quotidien. Nous sommes toujours à la recherche de « parrains » pour répondre encore plus activement à cette mission. Raison aussi connue, le climat parfois tendu sur nos terrains (incivilités, contestations). Il est inadmissible de laisser faire sans agir ou réagir de ce qui se passe réellement sur nos terrains. Manque de moyens humains pour fidéliser nos jeunes pratiquants, nos jeunes arbitres. Certes, il existe des pistes de solutions et des leviers d'actions en renforçant l'attractivité de la pratique, en valorisant le plaisir avant la performance par une approche éducative et conviviale, en créant du lien dans les écoles et collèges, par des opérations de découvertes, foot à l'école, en formant davantage d'éducateurs diplômés pour offrir un encadrement de qualité. Il faut valoriser nos bénévoles, organiser des formations de gestion de club, de communication et de simplification de nos démarches administratives, grâce à notre commission « Accompagnement des clubs », un peu endormie la saison dernière, qu'on va activer rapidement. Un renforcement de la communication en utilisant mieux les réseaux sociaux en mettant en avant les réussites locales. Promouvoir une image positive du football amateur, créer des campagnes locales de recrutement. Développer l'inclusion et la mixité en encourageant la pratique féminine, créant des projets pour le foot adapté et handi foot, mise en avant de la diversité comme une richesse du football local. Sans venir sur le bilan que va nous exposer Nicolas tout à l'heure, quelques informations importantes sur la discipline. Je salue déjà le travail de la commission qui est mise à contribution toutes les semaines. Bien que cette commission reste une commission indépendante, et libre dans ses décisions, la commission doit tenir compte des valeurs défendues par le District, comme le respect, le fair play ou la lutte contre la violence. Elle agit au sein du District, qui fixe une philosophie et des orientations générales pour garantir la cohérence du football départemental et ce n'est pas chose facile. 8 dossiers ont été mis en instruction la saison dernière, du jamais vu, je crois, ce qui prouve une montée en puissance des incivilités, agressions,



sur et surtout autour de nos terrains. En revanche, nous constatons un meilleur comportement chez nos jeunes, de moitié, l'encadrement de ces équipes est peut-être la raison de cette baisse. Néanmoins, nous avons mis en place un plan d'action pour lutter contre les violences, en maintenant le cap de la tolérance zéro, par la mise en œuvre de nouveaux outils réglementaires à disposition de nos arbitres qui doivent être protégés tout comme les autres acteurs de notre sport. Effectivement, des protocoles expérimentaux (temps d'apaisement, cartons blancs pour les coachs et dirigeants) sont mis en place pour éradiquer ces formes de contestation, de pollution du jeu et surtout mettre nos officiels dans les meilleures conditions pour arbitrer. Le District avait postulé pour être District Pilote pour le port de caméras embarquées sur nos arbitres, mais notre candidature n'a pas été retenue pour raisons que nous sommes un district relativement épargné dans le domaine des violences ou débordements extra sportifs. Territoires selon les résultats des Districts pilote retenus pour cette saison, il y a grande chance que ce protocole soit étendu sur tous nos territoires dès la saison prochaine par la FFF. Denis, du District de la CO pourra peut-être nous en parler tout à l'heure car son district a été retenu comme District Pilote. Pour cela et pour sensibiliser vos licenciés, vos supporters, une banderole « stop aux violences et aux discriminations » vous sera remise à la fin de cette AG. Banderole qui sera obligatoirement apposée au bord du terrain. J'en profite pour remercier nos partenaires qui ont contribué à concevoir cette banderole, la Préfecture du Jura, Coseec France et Visualis, par le biais du travail de la commission médiation sécurité présidée par Didier Gueriaud. En sachant que 25% de nos jeunes sont victimes d'harcèlement ou autres fléaux de société, ces dérives sociales et sociétales n'ont pas de place dans notre sport. Nous devons agir ensemble pour assurer un environnement sûr, respectueux sur et autour de nos terrains.

Côté finances, il appartiendra à notre trésorier Dorian qui vous fera le rapport tout à l'heure. Cependant, je tiens à vous exposer d'un dossier qui nous est arrivé il y quelques semaines.

En effet, je souhaite prendre quelques instants pour vous informer d'une situation importante concernant notre instance et directement vous les clubs. Cela concerne un courrier reçu de l'Agence Nationale du Sport au sujet d'une subvention qui a été accordée et versée au District pour l'année 2023. Comme vous le savez, ces aides permettent de financer des actions en faveur du développement du football sur notre territoire, soutien aux clubs, formation, équipements ou projets éducatifs. Malheureusement, par suite d'un manquement administratif, volontaire ou pas de notre ancien dirigeant, le rapport d'activité et les bilans des 3 actions menées (foot en marchant, formation des arbitres et développement du foot féminin), 1 seule a été retenue à savoir le foot en marchant, car les 2 autres n'ont jamais été argumentées en juin 2024, 4 jours avant les élections. On peut se poser des questions. Devant ces initiales propositions, le District a perçu la somme demandée, mais ce manquement, lié à une erreur de gestion, a conduit l'ANS à nous demander le remboursement des deux tiers de la subvention perçue pour 2023 soit la somme de 11500 euros sur les 17000 euros perçus. Je tiens à préciser que le CD a immédiatement pris les dispositions nécessaires pour avoir un retour détaillé de cette demande. Aujourd'hui, il y a un échange en cours avec l'ANS pour tenter d'obtenir un aménagement ou une régularisation. Nous ferons tout pour ne pas rembourser cette somme en expliquant les raisons de ce manquement (changement d'équipe dirigeante, les actions ont été réellement exécutées). Je tiens à préciser que cette situation ne remet pas en cause les actions effectivement réalisées, mais elle découle d'un oubli, délibéré ou non. Il est de mon devoir de vous en informer en toute transparence, car votre confiance est essentielle. Ces subventions doivent vous revenir, donc nous mettrons tout en œuvre pour corriger cette situation. En parallèle à cela, il est noté une baisse de 17 % concernant la subvention de l'ANS, nous sommes passés de 12620 euros en 2023 à 10000 en 2025. Cette différence sera, je l'espère comblée, par la subvention de la FFF qui devrait être supérieure aux années précédentes par l'arrivée du nouveau contrat Nike en 2026. En parallèle à ce chapitre financier, il nous fallait aussi travailler sur le plan partenariat et mécénat. Et donc il faut que nous prenions notre bâton de pèlerin pour sensibiliser d'autres partenaires privés pour répondre à nos projets et à vos éventuelles demandes. J'ai bon espoir de contractualiser avec certaines sociétés ou entreprises pour pouvoir « vivre » avec confort sans avoir une certaine pression financière. Nous avons également signé des conventions de partenariat pour consolider notre instance et travailler avec eux à long terme, avec le Crédit Mutuel, Sport 2000, Crédit Agricole, Brod info, Groupe Renault Defeuille, Coseec France, Visualis, notre assureur Allianz, Entreprise Dubois Nettoyage, le DFCO, le FCSM, l'AEF dont je salue son



président, une convention tri partite collège Mont Roland, Jura Dolois et le District pour la mise en place de la section sportive féminine, une première dans le Jura. Pour éviter toutes rumeurs et polémiques, je confirme que le District est le principal et l'unique pilote de cette section, le club de Jura Dolois est le club support pour recevoir cette nouvelle initiative novatrice. Une convention avec le Comité Départemental du Sport Adapté a été également signée pour que tous les pratiquants puissent connaître cette passion qu'est le Football et pour terminer une convention avec l'association Téléthon et avec ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) pour bénéficier de salles et gymnases pour développer la pratique du Futsal. Nous avons aussi la chance de partager le poste de Gwenaël, notre Coordinateur Technique en Arbitrage avec le District de Saône et Loire avec une nouveauté le financement d'une partie de ce poste par la FFF, ce qui amoindrira nos coûts de cette mise à disposition. J'en profite pour vous rappeler de ne pas hésiter à solliciter les services de Gwenaël pour des interventions sur l'arbitrage. En fin de soirée, comme promis, une tablette et une banderole vous seront données. Ces remises sont le fruit de ce travail de fourmi, d'élaboration des appels à projets auxquels on répond actuellement afin de donner des moyens financiers aux clubs, mais ceux-ci naboutissement pas toujours. Trouver des partenaires pour une instance comme notre District est plus compliqué que pour un club, étant donné que nous ne voulons pas aller sur vos secteurs et c'est tout à fait normal. D'où la difficulté de la tâche. Malgré tout, avec la commission des finances, on ne peut pas se permettre d'aller dans le mur, on doit rester vigilant, car nous sommes une association. Je reste aussi attentif aux relations privilégiées avec notre instance régionale, la ligue BFC. Un accord de coopération territorial a été signé dernièrement entre la Ligue et les 7 Districts qui définit les liens financiers sur l'ensemble de la mandature, prouvant ainsi notre marche en avant pour le bien et l'intérêt général de notre football Burgo Comtois. Je laisse Thierry, SG de la Ligue vous exposer cette remontée financière de notre instance régionale. Il est aussi de mon devoir de rappeler les bonnes relations. Au milieu de la saison dernière, nous vous avions transmis un tableau de toutes nos commissions avec les coordonnées du président, dans le but de rendre une communication plus efficace au sein de la structure. Chaque commission a un champ de compétence bien défini. Personnellement, je fais entièrement confiance à tous les membres de notre CD, à tous les présidents ainsi qu'à nos 115 bénévoles composant nos 18 commissions. Dans le cas d'une demande particulière, le président de la commission concernée reste l'interlocuteur naturel et direct pour toute question relevant de son domaine. Contacter directement le Président de la commission idoine plutôt que le président du district n'est pas un non-respect de la hiérarchie, mais plus l'efficacité et la considération de l'organisation interne. Cela permet de fluidifier la communication, optimiser la gestion des missions et surtout valoriser les compétences de chacun. Dans le but d'alléger ma charge de président, je vous demanderai de pratiquer de la sorte. Mon rôle est d'assumer une mission globale et stratégique, à savoir une représentation institutionnelle, pilotage général et coordination entre commissions et entre salariés et bénévoles. Me solliciter pour des sujets opérationnels ou techniques alourdit inutilement ma charge et nuit à l'efficacité. Je vous en remercie.

L'avenir de notre football repose sur notre capacité collective à nous adapter, à innover et à travailler main dans la main. Le football reste le premier sport de France en termes de licenciés, mais il doit s'ajuster à notre époque. Notre défi est de réinventer nos pratiques, de simplifier la vie des clubs et de redonner envie d'encadrer, de diriger, de jouer, d'arbitrer mais surtout de s'engager. Des journées de sensibilisation seront mises en place concernant ces nouvelles pratiques : Foot en marchant pilotée par Charlotte, Fut net piloté par Léo, Golf Foot piloté par Clément, Futsal piloté par la Commission Futsal et Clément. N'hésitez pas à répondre à ces événements novateurs pour faire découvrir ces nouvelles pratiques. En effet, le District, les clubs et les bénévoles doivent avancer ensemble dans cette dynamique. Ce n'est pas seulement une question de chiffres, c'est une question d'avenir, de valeurs et de passion partagées. Nous pouvons trouver ensemble les bonnes courroies de transmission pour alimenter les demandes des clubs, et d'être un lieu privilégié pour travailler certains sujets en profondeur. Je prends par exemple des orientations, des préconisations qui pourraient être émises par la mise en place de groupes de travail, des ateliers lors de nos différentes réunions décentralisées avec vous les clubs, et éventuellement proposer et échanger avec tous les collègues sur bien sûr les textes, les règlements qui nous touchent en priorité. La saison dernière,



un tiers des clubs a répondu à nos réunions de secteur, source de proximité. Nous aimerais que vous soyez encore plus nombreux. Ce soir, nous avons ciblé 3 thèmes qui vous seront présentés, à savoir, l'évolution des labels et du projet club présenté par Clément, Projection du Futsal Spécifique, présenté également par Clément, Points de Vigilances Réglementation terrains et modalités financement 25/26 du Fonds Aides au Football Amateur présentés par Jean Luc. Nous avons bon espoir que la FFF se penche réellement pour attribuer ces subventions en tenant compte des territoires et non à donner une somme identique pour toutes les ligues et districts. Enfin, je tiens à vous remercier, vous les clubs qui nous ont invité, en cours de saison sur leurs manifestations, ce qui montre le rattachement à notre instance et qui peut nous permettre, de pouvoir découvrir le dynamisme des clubs et de l'engagement de vos bénévoles.

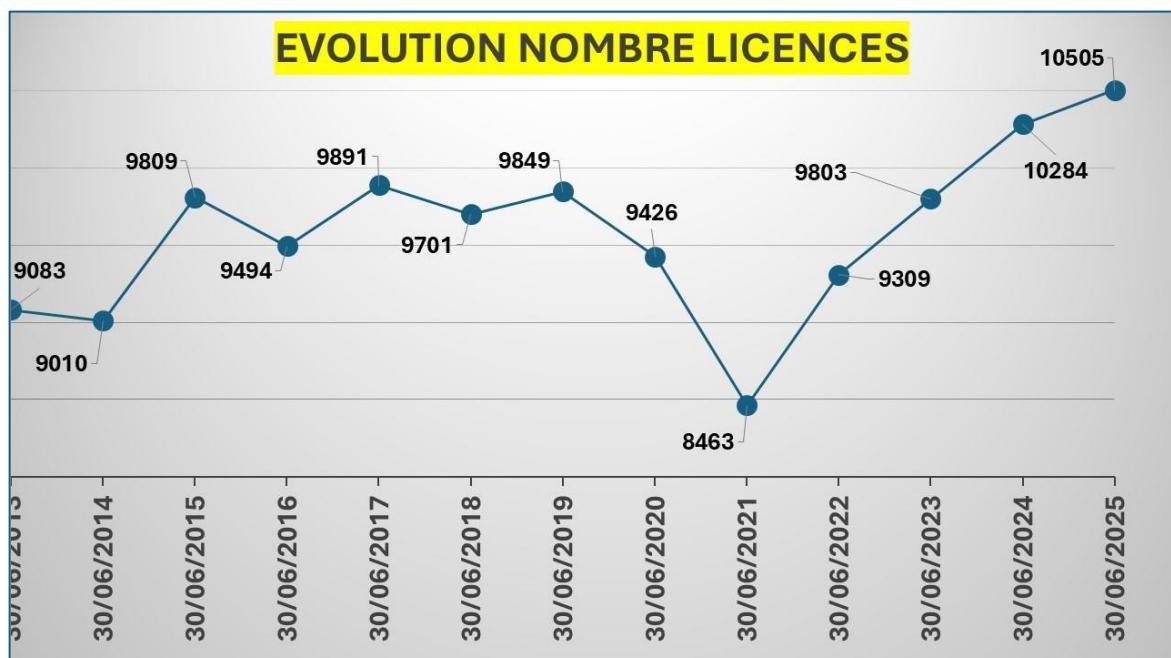
Pour rien vous cacher, cette saison a été très éprouvante et très pesante, mais sachez que la présente saison sera différente avec davantage de sérénité de l'équipe dirigeante par rapport à une saison dernière où nous étions plus dans la précipitation que dans l'anticipation pour les raisons que vous connaissez. Nous sommes conscients que tout n'est pas parfait. Toutefois, nous nous engageons chaque jour à agir au mieux pour votre bien être. En outre, il est essentiel pour nous de reconnaître nos erreurs lorsque cela est nécessaire. Pour terminer, j'adresse des remerciements chaleureux déjà à tous nos bénévoles, aux membres des commissions, à nos élus, engagés au service de notre football, à l'ensemble de l'équipe de nos salariés qui nous ont accueillis ce soir, à nos partenaires institutionnels, bien sûr, le Conseil Départemental, La Préfecture du Jura, à tous nos partenaires privés. Mes derniers remerciements vont à vous, les clubs, directement pour votre engagement collectif, plein et entier au service de notre football. Je sais que vous donnez énormément de votre temps et je tiens à saluer cet investissement quotidien fort de votre part.

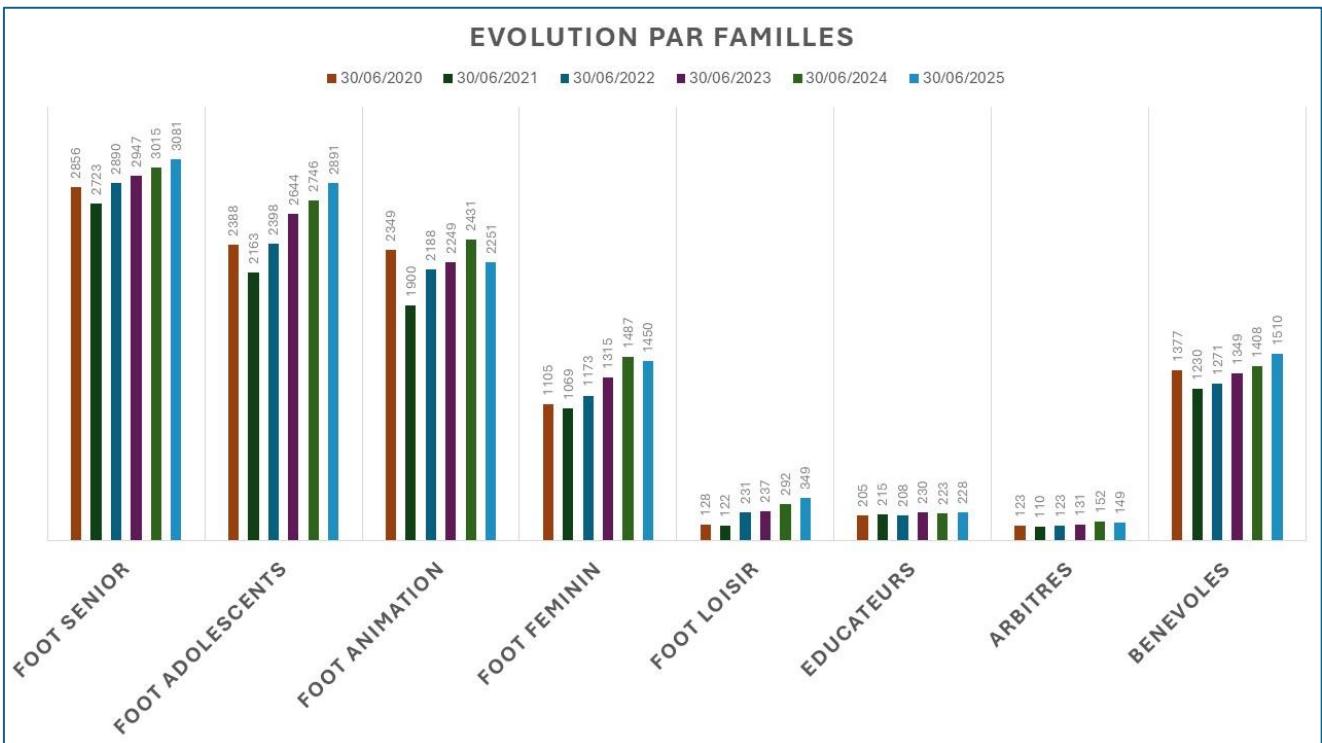
Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale, espérons riche en échanges constructifs et en projets porteurs d'avenir. Merci de votre attention. Vive le football Jurassien ! »

Rapport d'activités par le Secrétaire Général, Nicolas THABARD

Nicolas THABARD, Secrétaire Général du District, rappelle aux représentants des clubs que les rapports d'activités des commissions ont été joints avec la convocation. Aucune remarque de l'Assemblée quant à ces rapports.

Il présente ensuite quelques diapositives relatives à l'activité du District lors de la saison écoulée.





LES EVENEMENTS MARQUANTS



- Une augmentation du nombre de bénévoles au sein du District
- Simplification et nettoyage des règlements lors de l'AG d'octobre
 - Réforme de la D3 et modification 1^{ère} phase D4
 - Suppression des obligations jeunes pour la D3
 - Simplification classements jeunes
- Mise en place du temps mort
- Mise en place d'un naming sur la D1F

RAPPORT D'ACTIVITÉS



LES EVENEMENTS MARQUANTS



- Journées de rentrée U7/U9 à Dole et Morbier
- Noël du Futsal à Lons le Saunier
- Journée Nationale des Débutants à Bletterans
- Festival U11 à Lons le Saunier
- Concours Graine de Footballeur
- Finales Festival U13 PITCH à Tavaux et U13F à Champagnole
- Finales Jeunes à Champagnole
- Finale Coupe de l'Amitié à La Marre
- Finales Séniors à Arbois (Intégration finale Seniors F)
- Trophée des Champions à Lons le Saunier
- Journées féminines à Bletterans, Arbois, Bellecin

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LES EVENEMENTS MARQUANTS



- Mise en place des Soirées Futsal
- Foot en marchant à St Maur et Lons le Saunier
- Soutien au Téléthon et Ligue contre le Cancer
- Formations
 - Arbitres, 2 sessions FIA
 - Educateurs
 - Tuteur arbitrage à la touche
 - 1^{ers} secours pour les arbitres
- Mise en place challenge meilleur buteur en D1 et D1F
 - Félicitations à Swann VACHET et Beatriz MOREIRA GUEDEZ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LES EVENEMENTS MARQUANTS



- Le District au plus proche des clubs
 - Participation aux anniversaires des clubs
 - Participation aux AG des clubs en ayant fait la demande
 - Mise en place de réunions décentralisées à l'automne et au printemps
- Renouvellement des partenariats avec l'amicale des éducateurs
 - Visite de Philippe JOLY à Arbois
 - Visite de Clément TURPIN à Bletterans et Mignovillard

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LES FAITS DISCIPLINAIRES



	saison 24/25	saison 23/24	saison 22/23
1 ^{ers} avertissements	1315	1591	1639
2 ^{èmes} avertissements	556	594	537
3 ^{èmes} avertissements	165	206	166
Exclusions	176	160	182
Divers	36	73	96
Auditions	38	13	15
Instructions	8	3	3
Cartons blancs	462	444	438

RAPPORT D'ACTIVITÉS



LES FAITS REGLEMENTAIRES



	saison 24/25	saison 23/24
Infractions statut arbitrage	11	15
Infractions obligations	3	8
Jeunes		
Infractions Statut éducateur	2	0
Nombre dossiers appel	11	14

RAPPORT D'ACTIVITES

Résultat du vote relatif à l'approbation du rapport d'activités 2024/2025 :

Résolution n°02

Pour	418 voix	98,58 %
Contre	6 voix	1,42 %
Ne se prononce pas	0 voix	0,00 %

Le rapport d'activités 2024/2025 est adopté.

Présentation des élections des membres au Comité de Direction du District par Pierre COMTE, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale (CSOE)

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Pierre COMTE, rappelle que selon les dispositions de l'article 13.1. des Statuts du District du Jura de Football, le Comité de Direction est composé de 18 membres, dont 4 membres à compétences particulières. Au cours des mois de mai et juin, le Comité Directeur a enregistré la démission de 4 membres. Ainsi l'article 13.3. des Statuts du District du Jura de Football prévoient qu'en cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

Par publication sur le site Internet du District, un appel à candidature a été lancé pour pallier les places vacantes au sein du Comité Directeur.

4 candidatures ont été reçues par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Il s'agit des candidatures de :

- ✓ Fabrice ALBERTAZZI
- ✓ Benjamin MEUNIER
- ✓ Stéphanie BOUVARD
- ✓ Jean-Pascal MINARO

Le jeudi 09 octobre 2025, la Commission a validé l'ensemble des candidatures. Aucune contestation n'a été formulée dans les 15 jours à compter de la notification de la décision.



Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Pierre COMTE, précise que selon le même article 13.3 des Statuts du District, l'élection d'un membre se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés (les votes nuls, ou blanc, ainsi que les abstentions, ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés). Il rappelle que si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.

Retranscription ci-après de l'allocution du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Pierre COMTE

« Mesdames, Messieurs, les représentants des clubs,

Les dispositions de l'article 13.1. des Statuts du District du Jura de Football précise que le Comité de Direction est composé de 18 membres, dont 4 membres à compétences particulières. Au cours des mois de mai et juin, le Comité Directeur a enregistré la démission de 4 membres. Ainsi l'article 13.3. des Statuts du District du Jura de Football prévoient qu'en cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

Par publication sur le site Internet du District, un appel à candidature a été lancé pour pallier les places vacantes au sein du Comité Directeur.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales a reçu 4 candidatures. Celles de Madame Stéphanie BOUVARD et de Messieurs Fabrice ALBERTAZZI, Benjamin MEUNIER et Jean-Pascal MINARO.

Le jeudi 09 octobre 2025, la Commission a validé l'ensemble des candidatures. Aucune contestation n'a été formulée dans les 15 jours à compter de la notification de cette décision.

Pour rappel, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales est une commission indépendante. Aucun de ses membres n'est membre du Comité de Direction du District.

Maintenant, avant de passer à la présentation des candidats, je vous précise que selon l'article 13.3 des Statuts du District, pour être élu, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés. Les votes nuls, ou blanc, ainsi que les abstentions, ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés. Si un candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président proposera un nouveau candidat lors de la prochaine l'Assemblée générale. Le mandat des nouveaux membres élus expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.

Je vais inviter les candidats Fabrice ALBERTAZZI, Benjamin MEUNIER et Jean-Pascal MINARO à me rejoindre sur scène pour venir se présenter, sans oublier d'excuser Stéphanie BOUVARD qui est retenue par d'autres obligations.

Présentation des candidats à l'élection du Comité de Direction du District

Les candidats présents, Fabrice ALBERTAZZI, Benjamin MEUNIER et Jean-Pascal MINARO, sont montés à la tribune pour se présenter brièvement avant le vote. Didier VINCENT a quant à lui, présenté Stéphanie BOUVARD, absente ce jour.

Election des membres au Comité de Direction du District pour la mandature 2024/2028

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales ouvre les votes pour le candidat au Comité de Direction, Fabrice ALBERTAZZI :

Résolution n°03

Pour	388 voix	92,82 %
Contre	30 voix	7,18 %
Ne se prononce pas	6 voix	

Fabrice ALBERTAZZI est élu membre du Comité Directeur



Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales ouvre les votes pour la candidate au Comité de Direction, Stéphanie BOUVARD :

Résolution n°04

Pour	418 voix	98,58 %
Contre	6 voix	1,42 %
Ne se prononce pas	0 voix	

Stéphanie BOUVARD est élue membre du Comité Directeur

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales ouvre les votes pour le candidat au Comité de Direction, Benjamin MEUNIER :

Résolution n°05

Pour	383 voix	92,51 %
Contre	31 voix	7,49 %
Ne se prononce pas	0 voix	

Benjamin MEUNIER est élu membre du Comité Directeur

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales ouvre les votes pour le candidat au Comité de Direction, Jean-Pascal MINARO :

Résolution n°06

Pour	360 voix	89,78 %
Contre	41 voix	10,22 %
Ne se prononce pas	13 voix	

Jean-Pascal MINARO est élu membre du Comité Directeur

Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Pierre COMTE, félicite les nouveaux membres élus au Comité Directeur pour la mandature 2024/2028.

Rapport Financier par le Trésorier du District, Dorian FILLOD

Le Trésorier, Dorian FILLOD, présente le rapport financier composé de :

- Comptes arrêtés au 30 juin 2025
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Comptes prévisionnels pour la saison 2025/2026

1) COMPTES ARRETES AU 30 JUIN 2025

DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL
39000 LONS LE SAUNIER

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature	345 565	359 074	13 509	3,76
Ventes de prestations de service				
Parcainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	202 593	193 298	9 295	4,81
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	51 603	45 637	5 967	13,07
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	723	0	723	NS
Total I	600 484	598 009	2 476	0,41
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	374 391	383 379	8 988	2,34
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 842	5 219	1 623	31,11
Salaires et traitements	144 745	161 799	17 055	10,54
Charges sociales	46 932	47 522	591	1,24
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	47 128	50 007	2 879	5,76
Dotations aux provisions	11 500		11 500	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 202	6 870	5 668	82,50
Total II	632 740	654 796	22 057	3,37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	32 255	56 788	24 532	43,20

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL
39000 LONS LE SAUNIER

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12	Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 583	7 518	65	0,67
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	2 052	2 180	-128	-5,65
Défauts positifs de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	9 635	9 697	-62	0,64
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 602	1 453	149	10,27
Défauts négatifs de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	1 602	1 453	149	10,27
2. Résultat financier (III-IV)	8 033	8 245	-211	-2,56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	24 222	48 543	-24 321	-50,10
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	26 193	34 968	-8 775	-25,09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		25 531	25 531	100,00
Total V	26 193	60 499	-34 306	-56,70
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		3 322		3 322
Sur opérations en capital			10 053	10 053
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				100,00
Total VI	3 322	10 053	-6 731	-66,95
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	22 871	50 446	-27 575	-54,66
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	636 313	666 205	-31 892	-4,77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	637 664	666 302	-28 638	-4,30
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 351	1 903	3 254	170,98



DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL
39000 LONS LE SAUNIER

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILIÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	50 000		50 000	50 000		
	Constructions	370 000	347 712	22 288	46 967	24 679	52,55
	Installations techniques Matériel et outillage	345 947	267 966	77 981	100 430	22 449	22,35
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Crédances rattachées						
	Autres titres immobilisés	67 610		67 610	65 704	1 906	2,90
	Prêts						
	Autres						
	Total I	633 557	615 678	217 879	263 101	45 222	17,19
	Stocks et en cours						
	Crédances (2)						
	Crédances clients, usagers et comptes rattachés	295		295	7 531	7 236	96,08
	Crédances reçues par legs ou donations						
	Autres	166 407		166 407	166 024	383	0,23
	Valeurs mobilières de placement	80 771		80 771	78 719	2 052	2,61
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	245 181		245 181	174 945	70 236	40,15
	Charges constatées d'avance (2)				413	413	100,00
	Total II	492 655		492 655	427 633	65 022	15,21
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 326 211	615 678	710 533	690 734	19 800	2,87

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



DISTRICT DU JURA DE FOOTBALL
39000 LONS LE SAUNIER

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	50 000		50 000	50 000		
	Constructions	370 000	347 712	22 288	46 967	24 679-	52,55-
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	345 947	267 966	77 981	100 430	22 449-	22,35-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (I)						
	Participations et Créances rattachées	67 610		67 610	65 704	1 906	2,90
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	833 557	615 678	217 879	263 101	45 222-	17,19-
Compte de Régularisation	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	295		295	7 531	7 236-	96,08-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	166 407		166 407	166 024	383	0,23
	Valeurs mobilières de placement	80 771		80 771	78 719	2 052	2,61
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	245 181		245 181	174 945	70 236	40,15
	Charges constatées d'avance (2)				413	413-	100,00-
	Total II	492 655		492 655	427 633	65 022	15,21
	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 326 211	615 678	710 533	690 734	19 800	2,87

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



2) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Trésorier, Dorian FILLOD, excuse Monsieur Christian PASTEUR, Commissaire aux Comptes du cabinet GESCOREC. Il présente la conclusion du rapport sur l'analyse et la conformité des comptes de l'exercice 2024/2025, clos au 30 juin 2025.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux adhérents,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU JURA FOOT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

A Champagnole,

Le 15 octobre 2025

GESCOREC AUDIT
Christian PASTEUR
Commissaire aux comptes
Mandataire social chargé du dossier



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvellement passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Champagnole,

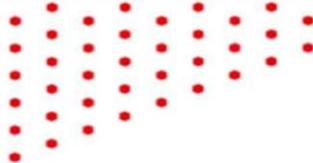
Le 15 octobre 2025

GESCOREC AUDIT
Christian PASTEUR
Commissaire aux comptes
Mandataire social chargé du dossier

Résolution n°07

Pour	414 voix	97,64 %
Contre	10 voix	2,36 %
Ne se prononce pas	0 voix	0,00 %

Le rapport du Commissaire aux Comptes est approuvé.



3) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE COMPTABLE CLOS AU 30 JUIN 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Trésorier Dorian FILLOD propose d'approuver les comptes de l'exercice 2024/2025 d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau.

Résolution n°08		
Pour	409 voix	96,46 %
Contre	15 voix	3,54 %
Ne se prononce pas	0 voix	0,00 %

Les comptes de l'exercice 2024/2025 sont approuvés et le résultat est affecté au compte report à nouveau.

4) APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026

Le Trésorier Dorian FILLOD présente le budget prévisionnel de l'exercice 2025/2026 et propose aux membres de l'approver.

Budget 2025-2026			
<u>Analyse des ressources</u>	Budget 25-26 -629 400	<u>Analyse des charges</u>	Budget 25-26 633 600
Résultat	4 200		
	Budget 25-26		Budget 25-26
1) Ressources provenant des clubs	-345 000	1) Charges compétitions	181 000
Cotisations clubs	-80 500	Matériel sportif	2 000
Engagements compétitions	-81 500	Récompenses	55 000
Amendes	-20 000	Caisse péréquation	105 000
Discipline	-53 000	Arbitrage reste à charge	3 000
Caisse péréquation	-105 000	Goûters stages	4 000
Autres ventes	-5 000	Contrôle arbitrage	12 000
2) Autres	-223 400	2) Frais généraux	155 600
Sponsoring	-5 000	Achats matériels et entretiens	9 000
Mécénat	-15 000	Energies	7 000
Subvention CG + Etat	-75 000	Locations	14 000
Subvention FFF et Ligue	-83 000	Entretiens + maintenance	15 000
Actions FFF et Ligue	-32 000	Assurance	4 500
Autres	0	Honoraires	6 000
Aide apprentissage	-5 000	Frais déplacements	24 000
Produits financiers	-7 000	Dons déplacements bénévoles	31 000
Membres district	-1 400	Frais restauration	30 000
3) Exceptionnel	-61 000	Autres	10 000
Cessions immos financières	0	Taxe foncière	3 600
Subvention Investissement	-12 000	Intérêts emprunts	1 500
Reprise provision	0	3) Charges personnel	245 000
Dons déplacements bénévoles	-31 000	Ligue	30 000
Dotation matériel	-15 000	Arbitrage	7 000
Transfert charges autres	-3 000	Salaires bruts	155 000
		Primes et autres	3 000
		Cotisations salariales	48 000
		Provisions CP	2 000
		3) Exceptionnels	52 000
		Pertes sur créances	0
		Cessions immos fi	0
		Amortissements	52 000
		Provision	0
Résolution n°09			
Pour	381 voix	89,86 %	
Contre	29 voix	6,84 %	
Ne se prononce pas	14 voix	3,30 %	

Le budget prévisionnel 2025/2026 est approuvé.



Modification de textes

Le Secrétaire Général, Nicolas THABARD, rappelle qu'aucun vœu n'est arrivé de la part des clubs pour cette Assemblée Générale.

Le Secrétaire Général Nicolas THABARD présente l'ensemble des modifications de textes proposées par le Comité Directeur, validées en séance du 09 octobre 2025.

1) MODIFICATION DES DISPOSITIONS FINANCIERES

Code Dénomination 24/25 25/26*
** uniquement ce qui change*

1. DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1. COTISATIONS

A.1.	Clubs affiliés N1 à D4 (cotisation annuelle).....	150€	150€
A.2.	Clubs de Jeunes	150€	
A.3.	Clubs Futsal, Loisir et Autres	150€	
A.2.	Caisse de solidarité « indemnisation déplacement des équipes »	10€	15€
A.3.	Droit Affiliation d'un Nouveau Club (garantie de créances)	300€	500€
A.4.	Part sur licences (base = nombre de licences au 30 juin de la saison n-1).....	7€/licence	
A.5.	Membres individuels.....	15€	

Engagement du District : En cas de résultat positif au bilan, supérieur à 5000€, le District reversera le résultat aux clubs en fonction du nombre de licenciés.

1.2. DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS

B.1.	Championnats Seniors G D1 et D2	460€
B.2.	Championnats Seniors G D3 et D4	360€
B.3.	Championnats Seniors G D5 D4, clubs engagés en phase printemps	150€
B.4.	Championnats Seniors F à 11	120€
B.5.	Championnats Seniors F à 8	80€
B.5b.	Championnats Seniors F à 8 (Phase Printemps).....	40€
B.6.	Championnats Jeunes U18G, U15 Mixité	120€
B.7.	Championnats Jeunes U18G, U15 Mixité (Phase Printemps ou Pratique à 8)	80€
B.8.	Championnats Jeunes G U13, U11	70€
B.8b.	Championnats Jeunes G U13, U11 (Phase Printemps).....	40€
B.9.	Championnats Jeunes G U9, U7 à U10 (Maxi 110€/club/catégorie)	20€
B.10.	Championnats Jeunes Féminins U12F U13F à U18F	40€
B.11.	Futsal Associé Séniors G	70€
B.12.	Futsal Associé U18 G	40€
B.13.	Futsal Associé Séniors F	35€
B.14.	Futsal Associé U13G, U15G	35€
B.15.	Futsal Associé U13F, U15F U16F, U18F	35€
B.16.	Futsal Associé U9, U11	25€
B.17.	Futsal Associé U7 à U11	15€
B.18.	Futsal Spécifique Séniors Garçons	0€

1.3. DROITS D'ENGAGEMENTS ET MATCH DE COUPES

C.1.	Coupe de l'Amitié (Seniors G)	30€
C.2.	Coupe du Département (Seniors G)	60€
C.3.	Coupe Sport2000-Crédit Mutuel (Seniors G)	60€
C.4.	Coupe Crédit Agricole-Département (Seniors F à 11)	40€
C.5.	Coupe Crédit Agricole-Département (Seniors F à 8, U18F, U15F U16F)	30€
C.6.	Coupe Crédit Mutuel-Département (U18G, U15G)	300€

C.7.	Droits sur match Coupe Seniors G (1/8 Finale)	30€
C.8.	Droits sur match Coupe Seniors G (1/4 Finale)	40€
C.9.	Droits sur match Coupe Seniors G (1/2 Finale)	60€
C.10.	Droits sur match Coupes Jeunes et Féminines.....	Gratuit

Résolution n°10

Pour	339 voix	79,95 %
Contre	64 voix	15,09 %
Ne se prononce pas	21 voix	4,95 %

Les nouvelles dispositions financières sont adoptées, avec mise en application au 01 juillet 2025.

2) MODIFICATION DU REGLEMENT OBLIGATION DES CLUBS

Résolution n°11 : actualisation

Ancienne version	Nouvelle version
Préambule [...] Il est précisé qu'en cas de contestations quant à la rédaction des dispositions ci-dessous, les procès-verbaux des Assemblées Générales, prévalent sur le présent document.	Préambule [...] Il est précisé qu'en cas de contestations quant à la rédaction des dispositions ci-dessous, les procès-verbaux des Assemblées Générales, prévalent sur le présent document. Les règlements spécifiques exposant les diverses obligations des clubs, telles qu'énoncées ci-dessous, prévoient des sanctions intrinsèques, financières ou sportives, qui n'ont pas caractère exhaustif du fait que les règlements des compétitions peuvent eux aussi introduire des limitations liées au respect des dites obligations.

Résolution n°11

Pour	400 voix	94,34 %
Contre	15 voix	3,54 %
Ne se prononce pas	9 voix	2,12 %

Résolution n°12 : Obligations Licences Dirigeant

Ancienne version	Nouvelle version
Les règlements spécifiques exposant les diverses obligations des clubs, telles qu'énoncées ci-dessous, prévoient des sanctions intrinsèques, financières ou sportives, qui n'ont pas caractère exhaustif du fait que les règlements des compétitions peuvent eux aussi introduire des limitations liées au respect des dites obligations. 1.1. Extrait Article 30 des RG de la FFF Cette licence est accessible aux personnes âgées d'au moins seize ans révolus sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal. Les joueurs âgés d'au moins seize ans révolus peuvent remplir les fonctions de dirigeant dès lors qu'ils possèdent une telle licence ou une licence "Joueur" sous réserve, pour ce qui concerne les personnes	Les règlements spécifiques exposant les diverses obligations des clubs, telles qu'énoncées ci-dessous, prévoient des sanctions intrinsèques, financières ou sportives, qui n'ont pas caractère exhaustif du fait que les règlements des compétitions peuvent eux aussi introduire des limitations liées au respect des dites obligations. 1.1. Extrait Article 30 des RG de la FFF (1) Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et à minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ». Cette licence est accessible aux personnes âgées d'au moins seize ans révolus sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal. Les joueurs âgés d'au moins seize ans révolus peuvent remplir les fonctions de dirigeant



<p>mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal.</p> <p>Les dirigeants titulaires de ladite licence, ou tout licencié âgé d'au moins seize ans révolus, dûment mandaté, peuvent représenter leur club devant les instances départementales, régionales ou fédérales</p> <p>Tout membre d'un club remplissant une fonction officielle doit obligatoirement être titulaire de la licence de dirigeant, d'une licence "Joueur" ou "Arbitre" ou d'une carte de membre de Comité ou de Commission de District, de Ligue ou de la Fédération.</p> <p>1.5. Licences Principaux Dirigeant</p> <p>Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants d'une licence, et à minima leurs Président, Secrétaire Général, Trésorier et Correspondant, d'une licence « Dirigeant ».</p> <p>Le nombre de dirigeants sera comptabilisé à la date du 1^{er} septembre de la saison en cours.</p> <p>Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect de ces obligations</p> <p>Les coordonnées de ces personnes doivent être diffusables et mis à jour chaque année.</p>	<p>dès lors qu'ils possèdent une telle licence ou une licence "Joueur" sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal.</p> <p>(4) Les dirigeants titulaires de ladite licence, ou tout licencié âgé d'au moins seize ans révolus, dûment mandaté, peuvent représenter leur club devant les instances départementales, régionales ou fédérales</p> <p>(6) Tout membre d'un club remplissant une fonction officielle doit obligatoirement être titulaire de la licence de dirigeant, d'une licence "Joueur" ou "Arbitre" ou d'une carte de membre de Comité ou de Commission de District, de Ligue ou de la Fédération.</p> <p>1.2. Licences Principaux Dirigeants</p> <p>Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants d'une licence, et à minima leurs Président, Secrétaire Général, Trésorier et Correspondant, d'une licence « Dirigeant ».</p> <p>On entend par « Principaux Dirigeants », le Président, le Secrétaire Général, le Trésorier et le Correspondant si celui-ci n'est pas le Président ou le Secrétaire Général.</p> <p>Le nombre de ces dirigeants sera comptabilisé à la date du 1^{er} septembre de la saison en cours.</p> <p>Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect de ces obligations</p> <p>✓ Les coordonnées de ces personnes doivent être diffusables et mis à jour chaque année.</p>
---	---

Résolution n°12

Pour	417 voix	98,35 %
Contre	7 voix	1,65 %
Ne se prononce pas	0 voix	0,00 %

Les modifications sont adoptées, avec mise en application au 01 juillet 2025.

Résolution n°13 : Obligations Equipes de Jeunes

Ancienne version	Nouvelle version
ARTICLE 2 – OBLIGATIONS EQUIPES DE JEUNES <p>Les règlements spécifiques exposant les diverses obligations des clubs, telles qu'énoncées ci-dessous, prévoient des sanctions intrinsèques, financières ou sportives, qui n'ont pas caractère exhaustif du fait que les règlements des compétitions peuvent eux aussi introduire des limitations liées au respect des dites obligations.</p> <p>2.1. ENTENTES ET GROUPEMENTS DE CLUBS DE JEUNES</p> <p>Les ententes et Groupements de clubs de Jeunes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre</p>	ARTICLE 2 – OBLIGATIONS EQUIPES DE JEUNES <p>Les règlements spécifiques exposant les diverses obligations des clubs, telles qu'énoncées ci-dessous, prévoient des sanctions intrinsèques, financières ou sportives, qui n'ont pas caractère exhaustif du fait que les règlements des compétitions peuvent eux aussi introduire des limitations liées au respect des dites obligations.</p> <p>2.1. ENTENTES ET GROUPEMENTS DE CLUBS DE JEUNES</p> <p>Les ententes et Groupements de clubs de Jeunes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre</p>



<p>des équipes en entente ou engagées sous le groupement soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.</p> <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une équipe U15 G à 8 ou U18 G à 8 ou U18 F à 8 évoluant compte comme équipe U11 ou U13 à condition que le club compte au moins <p>[...]</p> <p>2.3. DISPOSITIONS COMMUNES</p> <p>Le club accédant à une division supérieure pourra bénéficier, à sa demande écrite, d'une année dérogatoire. Durant cette année dérogatoire, le club devra impérativement satisfaire aux obligations de la division immédiatement inférieure.</p> <p>Une notification officielle est publiée et adressée avant le 15 octobre de chaque saison par le District, selon la procédure définie à l'article du Règlement Intérieur du District, via notifoot, aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'équipes de jeunes.</p>	<p>des équipes en entente ou engagées sous le groupement soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.</p> <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une équipe U15 G à 8 ou U18 G à 8 ou U18 F à 8 évoluant compte comme équipe U11 ou U13 à condition que le club compte au moins <p>[...]</p> <p>2.3. DISPOSITIONS COMMUNES</p> <p>Le club accédant à une division supérieure pourra bénéficier, à sa demande écrite, d'une année dérogatoire. Durant cette année dérogatoire, le club devra impérativement satisfaire aux obligations de la division immédiatement inférieure.</p> <p>Une notification officielle est publiée et adressée avant le 15 octobre de chaque saison par le District, selon la procédure définie à l'article du Règlement Intérieur du District, via notifoot, aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'équipes de jeunes.</p>
--	--

Résolution n°13

Pour	388 voix	91,51 %
Contre	26 voix	6,13 %
Ne se prononce pas	10 voix	2,36 %

Les modifications sont adoptées, avec mise en application au 01 juillet 2025.

Résolution n°14 : Obligations d'encadrement

Ancienne version	Nouvelle version
<p>ARTICLE 3 – OBLIGATIONS D’ENCADREMENT</p> <p>Les règlements spécifiques exposant les diverses obligations des clubs, telles qu’énoncées ci-dessous, prévoient des sanctions intrinsèques, financières ou sportives, qui n’ont pas caractère exhaustif du fait que les règlements des compétitions peuvent eux aussi introduire des limitations liées au respect des dites obligations.</p> <p>[...]</p> <p>3.2.1. Obligation pour participation U13R2</p> <p>Pour prétendre à une accession en U13R2, une équipe doit présenter un dirigeant Tuteur ayant suivi la formation « Tuteur arbitrage à la touche » au cours de la saison ou de la saison précédente.</p> <p>Pour être éligible à l’accession en U13R2 l’encadrant de l’équipe U13 postulante devra être titulaire au minimum d’une licence « éducateur fédéral » et avoir suivi la formation du CFI U10-U13.</p> <p>→ Texte de référence Règlement de la Ligue BFC (Art. 56)</p>	<p>ARTICLE 3 – OBLIGATIONS D’ENCADREMENT</p> <p>Les règlements spécifiques exposant les diverses obligations des clubs, telles qu’énoncées ci-dessous, prévoient des sanctions intrinsèques, financières ou sportives, qui n’ont pas caractère exhaustif du fait que les règlements des compétitions peuvent eux aussi introduire des limitations liées au respect des dites obligations.</p> <p>[...]</p> <p>3.2.1. Obligation pour participation U13R2</p> <p>Pour prétendre à une accession en U13R2, une équipe doit présenter un dirigeant Tuteur ayant suivi la formation « Tuteur arbitrage à la touche » au cours de la saison ou de la saison précédente.</p> <p>Pour être éligible à l’accession en U13R2 l’encadrant de l’équipe U13 postulante devra être titulaire au minimum d’une licence « éducateur fédéral » et avoir suivi la formation du CFI U10-U13 à la date du 31 décembre.</p> <p>→ Texte de référence Règlement de la Ligue BFC (Art. 56)</p>

<p>3.2.2. Obligation pour participation U15R2</p> <p>Pour être éligible à l'accession en U15R2 l'encadrant de l'équipe U15 postulante devra être titulaire au minimum d'une licence « éducateur fédéral » ou « animateur » et avoir suivie la formation du CFI U14-U19.</p> <p>→ Texte de référence Règlement de la Ligue BFC (Art. 59)</p>	<p>→ Texte de référence Règlement Compétitions Masculines Jeunes Saison 2025/2026 de la Ligue BFC (Art. 10)</p> <p>3.2.2. Obligation pour participation U15R2</p> <p>Pour être éligible à l'accession en U15R2 l'encadrant de l'équipe U15 postulante devra être titulaire au minimum d'une licence « éducateur fédéral » ou « animateur » et avoir suivie la formation du CFI U14-U19 à la date du 31 décembre.</p> <p>→ Texte de référence Règlement de la Ligue BFC (Art. 59)</p> <p>→ Texte de référence Règlement Compétitions Masculines Jeunes Saison 2025/2026 de la Ligue BFC (Art. 13)</p>
---	---

Résolution n°14

Pour	371 voix	87,50 %
Contre	29 voix	6,84 %
Ne se prononce pas	24 voix	5,66 %

Les modifications sont adoptées, avec mise en application au 01 juillet 2025.

Résolution n°15 : Statut de l'Arbitre

Ancienne version	Nouvelle version
<p>ARTICLE 4 – STATUT DE L’ARBITRE</p> <p>Conformément aux article 41 à 47 du Statut de l’Arbitrage, règlements particuliers de la F.F.F le nombre d’arbitres officiels que les clubs doivent mettre à disposition est défini dans le tableau ci-après.</p> <p>Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l’équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d’égalité.</p>	<p>ARTICLE 4 – STATUT DE L’ARBITRE</p> <p>Conformément aux à l’articles 41 à 47 du Statut de l’Arbitrage, règlements particuliers de la F.F.F le nombre d’arbitres officiels que les clubs doivent mettre à disposition est défini dans le tableau ci-après.</p> <p>Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l’équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d’égalité.</p>

Ancienne version

CLUBS	OBLIGATIONS	PERIODE INFRACTION	SANCTIONS SPORTIVES	SANCTIONS FINANCIERES
DEPARTEMENTAL 1	2 ARBITRES Dont 1 majeur à minima avec 40 rencontres arbitrées au total par ces 2 arbitres	1 ième ANNEE	*Moins 2 mutations saison suivante d'après liste arrêtée au 15 Juin sur l'équipe déterminant les obligations du club	VOIR DISPOSITIONS FINANCIERES
		2 ième ANNEE	*Moins 4 mutations saison suivante d'après liste arrêtée au 15 Juin sur l'équipe déterminant les obligations du club	
		3 ième ANNEE Et AU-DELA	*Pas de Mutation saison suivante d'après liste arrêtée au 15 Juin sur l'équipe déterminant les obligations du club et * Interdiction d'accès à l'issue de la saison encours	



DEPARTEMENTAL 2 Et DEPARTEMENTAL 3	1 ARBITRE Dont à minima avec 20 rencontres arbitrées	1 ième ANNEE	*Moins 2 mutations saison suivante d'après liste arrêtée au 15 Juin sur l'équipe déterminant les obligations du club	VOIR DISPOSITIONS FINANCIERES
		2 ième ANNEE	*Moins 4 mutations saison suivante d'après liste arrêtée au 15 Juin sur l'équipe déterminant les obligations du club	
		3 ième ANNEE Et AU-DELA	*Pas de Mutation saison suivante d'après liste arrêtée au 15 Juin sur l'équipe déterminant les obligations du club et * Interdiction d'accès à l'issue de la saison encours	
DEPARTEMENTAL 4 Ou EQUIPES CLUB de JEUNES à 11 ou Equipe D1F	1 ARBITRE de CLUB (ex AUXILIAIRE) Avec à minima 15 matchs arbitrés ou 2 ARBITRES de CLUB avec à minima 10 matchs arbitrés chacun	1 ième ANNEE		VOIR DISPOSITIONS FINANCIERES
		2 ième ANNEE		
		3 ième ANNEE et AU-DELA	Interdiction d'accès à l'issue de la saison encours Attention alinéa 4 de l'article 47 du statut de l'arbitrage « Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District »	

Nouvelle version

CLUBS	OBLIGATIONS	PERIODE INFRACTION	SANCTIONS SPORTIVES prévues à l'article 47 du Statut de l'arbitrage	SANCTIONS FINANCIERES
DEPARTEMENTAL 1	2 Arbitres, dont 1 majeur à minima avec 40 rencontres arbitrées au total par ces 2 arbitres	1ère année	- Moins 2 mutations saison suivante*	120€**
		2ème année	- Moins 4 mutations saison suivante*	240€**
		3ème année	- Pas de Mutation saison suivante*	360€**
		A partir de la 4ème année	- Interdiction d'accès à l'issue de la saison en cours	480€** (plafond)
DEPARTEMENTAL 2 Et DEPARTEMENTAL 3	1 Arbitre Dont à minima avec 20 rencontres arbitrées	1ère année	- Moins 2 mutations saison suivante*	80€***
		2ème année	- Moins 4 mutations saison suivante*	160€***
		3ème année	- Pas de Mutation saison suivante*	240***
		A partir de la 4ème année	- Interdiction d'accès à l'issue de la saison en cours	320€*** (plafond)
DEPARTEMENTAL 4 Ou EQUIPES CLUB de JEUNES à 11 ou Equipe D1F	1 arbitre de club (ex AUXILIAIRE) Avec à minima 15 matchs arbitrés ou 2 ARBITRES de CLUB avec à minima 10	1ère année		80***
		2ème année		160***
		3ème année	- Interdiction d'accès à l'issue de la saison en cours	240***
		A partir de la 4ème année	Attention alinéa 4 de l'article 47 du statut de l'arbitrage « Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District »	320*** (plafond)



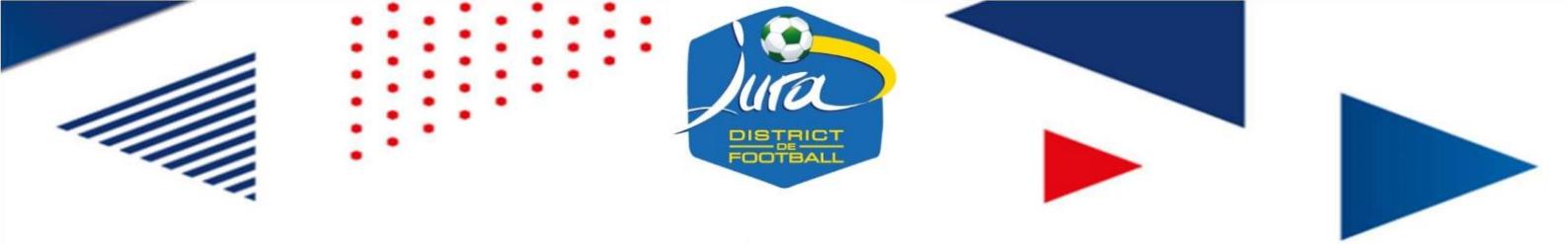
	matchs arbitrés chacun			
--	---------------------------	--	--	--

* d'après liste arrêtée au 15 Juin sur l'équipe déterminant les obligations du club

** sanction financière prévue à l'article 46 du Statut de l'Arbitrage

** sanction financière définie chaque saison par le Comité Directeur, dans les dispositions financières, comme prévu par l'article 46 du Statut de l'Arbitrage. Ici les montants définis pour la saison 2025/2026.

Ancienne version	Nouvelle version
<p>4.1.1. Catégories d'arbitre</p> <p>On distingue six catégories d'arbitres de District</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbitres (Seniors) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir 23 ans ou plus 1^{er} janvier de la saison en cours ✓ Arbitres Assistants de District <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir 23 ans ou plus 1^{er} janvier de la saison en cours ✓ Arbitres Jeunes majeurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir au moins de 18 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et moins de 23 ans ✓ Arbitres Jeunes mineurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir moins de 18 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et au moins 15 ans ✓ Très Jeunes Arbitres <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir moins de 15 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et au moins 13 ans ✓ Arbitres de club <ul style="list-style-type: none"> Ces derniers sont des licenciés majeurs ayant suivi une formation à l'arbitrage validée par une autorisation d'arbitrer son club. Ils ont priorité pour arbitrer des rencontres de leur club en cas 	<p>4.1.3. Catégories d'arbitre</p> <p>On distingue six catégories d'arbitres de District</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbitres (Seniors) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir 23 ans ou plus 1^{er} janvier de la saison en cours ✓ Arbitres Assistants de District <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir 23 ans ou plus 1^{er} janvier de la saison en cours ✓ Arbitres Jeunes majeurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir au moins de 18 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et moins de 23 ans ✓ Arbitres Jeunes mineurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir moins de 18 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et au moins 15 ans ✓ Très Jeunes Arbitres <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir moins de 15 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et au moins 13 ans ✓ Arbitres de club <ul style="list-style-type: none"> Ces derniers sont des licenciés majeurs ayant suivi une formation à l'arbitrage validée par une autorisation d'arbitrer son club. Ils ont priorité pour arbitrer des rencontres de leur club en cas



<p>d'absence d'arbitre désigné, ou pour remplir la fonction « arbitre assistant ». Tout arbitre de club peut être candidat au titre d'arbitre officiel de district.</p> <p>4.1.2. Nombre de Matchs</p> <p>Toute rencontre officielle homologuée, et pour laquelle une désignation officielle aura été effectuée par les instances, sera comptabilisée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les arbitres seniors et les jeunes arbitres majeurs, minimum 20 rencontres officielles à partir de la saison <u>2023-2024</u> dont au moins 10 rencontres à compter de la date prévue par les calendriers généraux de la saison en cours, en phase Printemps. ✓ Pour les jeunes arbitres mineurs, minimum 15 rencontres officielles par saison à partir de la saison <u>2023-2024</u> ✓ Pour les Très Jeunes Arbitres, minimum 10 rencontres officielles par saison à partir de la saison <u>2023-2024</u>. 	<p>d'absence d'arbitre désigné, ou pour remplir la fonction « arbitre assistant ». Tout arbitre de club peut être candidat au titre d'arbitre officiel de district.</p> <p>4.1.4. Nombre de Matchs</p> <p>Toute rencontre officielle homologuée, et pour laquelle une désignation officielle aura été effectuée par les instances, sera comptabilisée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les arbitres seniors et les jeunes arbitres majeurs, minimum 20 rencontres officielles à partir de la saison <u>2023-2024</u> dont au moins 10 rencontres à compter de la date prévue par les calendriers généraux de la saison en cours, en phase Printemps. ✓ Pour les jeunes arbitres mineurs, minimum 15 rencontres officielles par saison à partir de la saison <u>2023-2024</u> ✓ Pour les Très Jeunes Arbitres, minimum 10 rencontres officielles par saison à partir de la saison <u>2023-2024</u>. <p>Pour la saison 2025/2026, les obligations sont définies comme suit :</p>
--	---

Tableau ci-dessous à la suite de la nouvelle version

SAISON 2025/2026	
Catégorie de l'Arbitre	Nombre de matchs à arbitrer
Arbitres Seniors	18
Jeune Arbitre Majeur	18
Jeune Arbitre Mineur	15
Très Jeune Arbitre	10
Nouvel arbitre <u>nommé avant le 31/12</u>	9
Nouvel arbitre <u>nommé avant le 15/04</u>	3
Arbitre de Club	4

Ancienne version	Nouvelle version
<p>L'arbitrage, par les Jeunes Arbitres Mineurs ou Très Jeunes Arbitres, d'un plateau de football animation se déroulant sur une ½ journée, sera comptabilisé pour une rencontre officielle des clubs de District évoluant en D2, D3, D4, D5, compétitions Jeunes ou Féminines.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison <u>en cours</u>, et avant le 31 décembre, le nombre minimum de rencontres officielles à diriger est de 10. 	<p>L'arbitrage, par les Jeunes Arbitres Mineurs ou Très Jeunes Arbitres, d'un plateau de football animation se déroulant sur une ½ journée, sera comptabilisé pour une rencontre officielle des clubs de District évoluant en <u>D1</u>, D2, D3, D4, <u>D5</u>, compétitions Jeunes ou Féminines.</p> <p>✓ Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison <u>en cours</u>, et avant le 31 décembre, le nombre minimum de rencontres officielles à diriger est de 10.</p>



- ✓ Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison en cours, et avant le 15 avril, le nombre minimum de rencontres officielles à diriger est de 3.

- ✓ En D4 ou D5, l'arbitre de club (ex : auxiliaire) doit officier, en tant qu'arbitre central ou de touche, au minimum 15 matchs (nombre de matchs déterminé par le CA de la Ligue BFC) ou deux arbitres de clubs ayant arbitrés 10 matchs chacun (contrôle qui sera assuré par le Secrétariat) pour être pris en compte.

Pour rappel, les arbitres sont nommés par le Comité Directeur du District, sur proposition de la C.D.A. pour les compétitions de District.

4.1.1. Accompagnement des Très Jeunes ou Jeunes Arbitres

Les matchs accompagnés par un arbitre officiel sont comptabilisés dans le total des matchs à arbitrer par l'arbitre officiel. Les indemnités de déplacements lors de l'accompagnement seront prises en charge par les instances départementales ou régionales. Une fiche d'accompagnement (sous forme de QCM) devra également être complétée par l'arbitre officiel, Très Jeunes Arbitres, et transmise à la CDA.

A noter que le nombre de matchs générés pour l'arbitre ne pourra être supérieur à 3.

Matchs accompagnés	Match comptabilisé
2 matchs accompagnés	1 match comptabilisé
4 matchs accompagnés	2 match comptabilisés
6 matchs accompagnés	3 match comptabilisés

L'observation lors du jour de l'examen du nouvel arbitre ne pourra être comptabilisé au titre des matchs accompagnés.

4.1.2. Mutualisation

Pour calculer la mutualisation des matchs, la commission départementale du Statut de l'Arbitre et Obligations des Clubs, prendra en compte tous les arbitres présents au sein du club.

- ✓ Un arbitre officiel ayant effectué au minimum 10 matches pourra couvrir son club à condition qu'un ou plusieurs arbitres du même club aient dirigé un nombre de matches tel que le total effectué par le nombre d'arbitres du club soit égal au nombre d'arbitres obligatoires multiplié par le nombre minimum de matches fixés (x20).

- ✓ Pour les arbitres nouvellement nommés pendant la saison en cours, et avant le 15 avril, le nombre minimum de rencontres officielles à diriger est de 3.

- ✓ En D4 ou D5, l'arbitre de club (ex : auxiliaire) doit officier, en tant qu'arbitre central ou de touche, au minimum 15 matchs (nombre de matchs déterminé par le CA de la Ligue BFC) ou deux arbitres de clubs ayant arbitrés 10 matchs chacun (contrôle qui sera assuré par le Secrétariat) pour être pris en compte.

Pour rappel, les arbitres sont nommés par le Comité Directeur du District, sur proposition de la C.D.A. pour les compétitions de District.

4.1.3. Accompagnement des Très Jeunes ou Jeunes Arbitres

Les matchs accompagnés par un arbitre officiel sont comptabilisés dans le total des matchs à arbitrer par l'arbitre officiel. Les indemnités de déplacements lors de l'accompagnement seront prises en charge par les instances départementales ou régionales. Une fiche d'accompagnement (sous forme de QCM) devra également être complétée par l'arbitre officiel, Très Jeunes Arbitres, et transmise à la CDA.

A noter que le nombre de matchs générés pour l'arbitre ne pourra être supérieur à 3.

Matchs accompagnés	Match comptabilisé
2 matchs accompagnés	1 match comptabilisé
4 matchs accompagnés	2 match comptabilisés
6 matchs accompagnés	3 match comptabilisés

L'observation lors du jour de l'examen du nouvel arbitre ne pourra être comptabilisé au titre des matchs accompagnés.

4.1.4. Mutualisation

Pour calculer la mutualisation des matchs, la commission départementale du Statut de l'Arbitre et Obligations des Clubs, prendra en compte tous les arbitres présents au sein du club.

- ✓ Un arbitre officiel ayant effectué au minimum 10 matches pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un ou plusieurs arbitres du même club aient dirigé un nombre de matches tel que le total effectué par le nombre d'arbitres du club soit égal au nombre d'arbitres obligatoires multiplié par le nombre minimum de matches fixés (x20).



	<p style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px;">exemple pour le championnat de départemental : $18 \times 2 = 36$).</p> <p>✓ Un arbitre qui n'a pas satisfait à cette obligation minimale de 10 matches au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club pour la saison en cours. Le nombre de matches qu'il aura officié n'est pas intégré dans le décompte du club.</p> <p><u>Club dont l'obligation est d'un seul arbitre officiel :</u></p> <p>✓ Pour être en règle, l'arbitre officiel du club doit couvrir le nombre de matches fixé sur la saison. Toutefois, cette obligation pourra être satisfaite avec 2 arbitres officiels ayant fait au minimum chacun 10 rencontres.</p> <p>✓ Un ou deux arbitres de club pourront être comptabilisés dans la mutualisation du Statut de l'Arbitrage dans la limite de 4 matchs. Par conséquent, l'arbitre officiel du club devra réaliser au minimum 16 matchs pour que les 4 matchs du ou des arbitres de club soient mutualisés. Pour que les matchs de l'arbitre de club soient comptabilisés, ce dernier devra, à minima arbitrer 10 matchs durant la saison en tant qu'arbitre central lors de rencontres de Football à onze (11).</p> <p>4.1.3. Décompte des matches Futsal</p> <p>1 désignation couverte (plateau ou match) = 1 match pris en compte dans les obligations.</p> <p>4.1.4. Exception – Arbitre de Club</p> <p>Un club dont l'équipe supérieure évolue en Départemental 4 et en dessous peut satisfaire aux obligations par le biais d'un arbitre de Club, dans les conditions de l'article 4.1.1.</p> <p>4.1. BONUS</p> <p>L'arbitre supplémentaire pouvant ouvrir droit au bénéfice de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage de la FFF, doit faire au minimum le nombre de match fixé par le CA de la Ligue BFC par saison pour être comptabilisé comme tel.</p> <p>➤ <i>La fonction d'arbitre de club est valorisée à hauteur de 0,5 arbitre pour l'ensemble de ses compétitions départementales à l'exception du Championnat Départemental 1, dans la limite de deux arbitres de club comptant pour un arbitre. Cette valorisation n'est possible qu'à la condition que le club</i></p> <p style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"><u>Une 1 désignation couverte (plateau ou match) = 1 équivaut à un match pris en compte dans les obligations.</u></p> <p>4.1.6. Exception – Arbitre de Club</p> <p><u>Un club dont l'équipe supérieure évolue en Départemental 4 et en dessous peut satisfaire aux obligations par le biais d'un arbitre de Club, dans les conditions de l'article 4.1.1.</u></p> <p>4.2. BONUS</p> <p>L'arbitre supplémentaire pouvant ouvrir droit au bénéfice de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage de la FFF, doit faire au minimum le nombre de match fixé par le CA de la Ligue BFC par saison pour être comptabilisé comme tel.</p> <p>➤ <i>La fonction d'arbitre de club est valorisée à hauteur de 0,5 arbitre pour l'ensemble de ses compétitions départementales à l'exception du Championnat Départemental 1, dans la limite de deux arbitres de club comptant pour un arbitre. Cette valorisation n'est</i></p>
--	---



<p>concerné dispose à minima d'un arbitre officiel dans son effectif.</p> <p>➤ Pour les clubs évoluant dans les championnats départementaux à l'exception du championnat D1, deux (2) arbitres de club, ayant réalisé chacun le nombre minimum de matchs fixé par le C.A. de la Ligue BFC, pourront ouvrir droit également au bénéfice de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.</p> <h4>4.2. CONDITIONS DE COUVERTURE</h4> <p>Les conditions de couvertures sont celles citées aux articles 33, 34 et 35 du Statut Fédéral de l'Arbitrage et relèvent de la compétence de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitre et Obligations des clubs.</p> <p>Le nombre d'arbitres que les clubs sont tenus de mettre à la disposition de leur District, de leur Ligue Régionale ou de la Fédération, est fixé à l'article 4 du présent règlement.</p> <p>Un arbitre qui n'a pas satisfait à l'obligation minimale de 10 rencontres au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club pour la saison en cours (à l'exception de l'arbitre nommé en cours de saison). Le nombre de matches qu'il aura officié n'est pas intégré dans le décompte du club.</p> <h4>4.3. MUTES SUPPLEMENTAIRES</h4> <p>Conformément à l'article 45 des Statuts de l'Arbitrage, le club qui pendant les deux saisons précédentes a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris régionales ou nationales.</p> <p>Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris régionales ou nationales.</p>	<p><i>possible qu'à la condition que le club concerné dispose à minima d'un arbitre officiel dans son effectif.</i></p> <p>➤ Pour les clubs évoluant dans les championnats départementaux à l'exception du championnat D1, deux (2) arbitres de club, ayant réalisé chacun le nombre minimum de matchs fixé par le C.A. de la Ligue BFC, pourront ouvrir droit également au bénéfice de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.</p> <h4>4.3. CONDITIONS DE COUVERTURE</h4> <p>Les conditions de couvertures sont celles citées aux articles 33, 34 et 35 du Statut Fédéral de l'Arbitrage et relèvent de la compétence de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitre et Obligations des clubs.</p> <p><i>Le nombre d'arbitres que les clubs sont tenus de mettre à la disposition de leur District, de leur Ligue Régionale ou de la Fédération, est fixé à l'article 4 du présent règlement.</i></p> <p><i>Un arbitre qui n'a pas satisfait à l'obligation minimale de 10 rencontres au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club pour la saison en cours (à l'exception de l'arbitre nommé en cours de saison). Le nombre de matches qu'il aura officié n'est pas intégré dans le décompte du club.</i></p> <h4>4.4. MUTES SUPPLEMENTAIRES</h4> <p>Conformément à l'article 45 des Statuts de l'Arbitrage, le club qui pendant les deux saisons précédentes a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris régionales ou nationales.</p> <p>Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris régionales ou nationales.</p>
--	--



<p>La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au Procès-Verbal de la Commission sur le site internet du District.</p> <p>Les clubs bénéficiant d'un ou deux mutés devront indiquer au service administratif compétent leur choix d'équipes concernées pour le 31 août, date de la publication de l'information sur le site officiel du District.</p>	<p>toutes les compétitions officielles, y compris régionales ou nationales.</p> <p>La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au Procès-Verbal de la Commission sur le site internet du District.</p> <p><u>Les clubs bénéficiant d'un ou deux mutés devront indiquer au service administratif compétent leur choix d'équipes concernées pour le 31 août, date de la publication de l'information sur le site officiel du District.</u></p>
---	---

Résolution n°15

Pour	340 voix	80,19 %
Contre	77 voix	18,16 %
Ne se prononce pas	7 voix	1,65 %

Les modifications sont adoptées, avec mise en application au 01 juillet 2025.

Ancienne version	Nouvelle version
<p>ARTICLE 5 – OBLIGATIONS TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES</p> <p>Les terrains de football et installations sportives utilisés pour l'organisation des compétitions départementales officielles sont ainsi définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau T5 : Installations sportives minimales utilisées pour la D1 M (ainsi que pour la R3) et D1F ✓ Niveau T6 : Installations sportives utilisées dans les autres compétitions. ✓ Niveau T7 : peut être utilisé sur demande de dérogation au District, en D4 ou D2F <p>Les installations d'éclairage des terrains de football, utilisées pour l'organisation des compétitions départementales officielles sont ainsi définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau E6 : Installations éclairages minimales recommandées pour les niveaux R2, R3 et D1 ✓ Niveau E7 : Installations éclairages minimales utilisées pour les compétitions de District <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Textes de références : « Règlement des terrains et installations sportives » et « Règlement de l'éclairage des terrains et installations 	<p>ARTICLE 5 – OBLIGATIONS TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES</p> <p>Les terrains de football et installations sportives utilisés pour l'organisation des compétitions départementales officielles sont ainsi définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau T5 : Installations sportives minimales utilisées pour la D1 M (ainsi que pour la R3) et D1F <ul style="list-style-type: none"> • Recommandé pour la D1F car niveau de classement obligatoire en R2F ✓ Niveau T6 : Installations sportives utilisées dans les autres compétitions. ✓ Niveau T7 : peut être utilisé sur demande de dérogation au District, en D4 ou D2F <p>Les installations d'éclairage des terrains de football, utilisées pour l'organisation des compétitions départementales officielles sont ainsi définies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau E6 : Installations éclairages minimales recommandées pour les niveaux R2, R3 et D1 ✓ Niveau E7 : Installations éclairages minimales utilisées pour les autres compétitions de District <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Textes de références : « Règlement des terrains et installations sportives » et « Règlement de l'éclairage des terrains et installations



sportives » de la FFF et « Article 19 des Règlement » de la Ligue BFCF	sportives » de la FFF et « Article 19 des Règlements » de la Ligue BFCF
---	--

Résolution n°16

Pour	376 voix	88,68 %
Contre	38 voix	8,96 %
Ne se prononce pas	10 voix	2,36 %

Les modifications sont adoptées, avec mise en application au 01 juillet 2025.

Informations du District

A l'occasion de l'Assemblée Générale, le District a souhaité apporter quelques informations aux clubs.

Point de vigilance du les modifications apportées au règlement « Autour de la rencontre »

Le Secrétaire Général, Nicolas THABARD, a rappelé que le Comité Directeur a modifié le règlement « Autour de la Rencontre » avec une mise en application au 01 janvier 2026, sur les points suivants :

- Précisions et modifications de l'article « programmation des rencontres, horaires »
- Modification de la procédure de demande de modification
- Modification des conditions de report de la 1^{ère} journée
- Distinction des championnats en 1 ou 2 phases dans la gestion des forfaits et forfaits généraux
- Modification de l'article lié à l'interdiction de montée en division supérieure à l'issue d'une demande de rétrogradation ; seulement une saison au lieu de deux.

La fin de la permanence hivernale du samedi matin et rappel sur la procédure de remise de match

Le Secrétaire Général, Nicolas THABARD, a rappelé que le Comité Directeur a décidé de mettre fin aux permanences hivernales des salariés, le samedi matin, pour la gestion des matchs remis. Il a rappelé la procédure à suivre, qui a été envoyée, par ailleurs, dernièrement aux clubs.

L'évolution des labels et projet club

Le Conseiller Technique Départemental en charge du Développement et de l'Animation des Pratiques a présenté le projet d'évolution des Labels et des Projets Clubs par la Direction Technique Nationale et la FFF. Dans l'ancienne pratique, les clubs devaient répondre à des critères pour être labellisés et ceci ne concernait que certains clubs. Le nouveau projet concernera tout les clubs et l'idée sera de valoriser le projet du club. Les clubs pourront déposer sur une plateforme en ligne leur Projet Club articulé autour des thématiques de leur choix et enrichir le contenu et le suivi de leur projet. Ensuite un accompagnement et un suivi seront opérés afin d'attribuer un Label unique (fin du Label Jeunes, Label Ecole de Foot Féminine, Label Futsal) aux clubs selon la qualité de leur projet. Actuellement il y a des Districts et des Clubs pilotes. Le District du Jura est un District « volontaire ». Le déploiement de ce nouvel outil est prévu pour 2027.

Le lancement de la D1 Futsal Spécifique

Le Conseiller Technique Départemental en charge du Développement et de l'Animation des Pratiques a présenté les travaux de la Commission Futsal dans l'optique de créer un championnat départemental futsal spécifique pour les seniors masculins, permettant une accession en R2 Futsal. Il a précisé que c'est une pratique différente du futsal associé pratiqué pendant la trêve hivernale. 4 clubs jurassiens sont inscrits dans ce projet et participeront à des rencontres amicales cet automne. Il est en projet la possibilité, sur la 2^{ème} partie de saison, que ces clubs participent au championnat organisé par les Districts du Doubs Territoire de Belfort et la Haute-Saône. Puis il est projeté de dupliquer la pratique sur les catégories U13, U15 et U18 masculines, avec une attention particulière sur le PPF Futsal, la formation d'arbitres et d'éducateurs spécifiques.



Règlementation Terrains et Eclairage

Le Président Délégué Jean-Luc NETZER a tenu à sensibiliser les clubs, et indirectement les collectivités, sur les contraintes liées à l'évolution de la règlementation pour les terrains et l'éclairage.

Lors d'un renouvellement de classement, l'ancienne règlementation continuera à s'appliquer, cependant, lors d'une demande de changement de classement, pour donner suite à une accession au niveau supérieur, il faudra se conformer à la nouvelle règlementation. Il convient aux clubs, notamment ceux en situation d'accession en D1, ou qui en ont l'ambition, d'anticiper cette problématique (exemple : passage dans le nouveau classement T5 d'une surface de vestiaire à 20m² contre une tolérance précédente à 12m²). Il en sera de même pour l'éclairage avec des exigences plus importantes au niveau de l'intensité et une vigilance au passage en LED, étant donné l'arrêt, au niveau européen, de la fabrication des ampoules à iodures métalliques.

Enfin, il y a un durcissement dans les critères d'attribution d'aides FAFA, qui sont de moins en moins importantes. Il n'y a plus d'aide pour la construction de club house, et les aides sont attribuées, principalement sous condition de création ou de mise en conformité dans le cadre d'un classement fédéral.

Lutte contre les violences et les incivilités

Le Président de la Commission Prévention et Médiation, Didier GUERIAUD, est intervenu pour présenter les travaux de cette Commission créée la saison dernière, dans le cadre du projet de la nouvelle équipe élue, conduite par Didier VINCENT. Sensibles aux différentes problématiques de violences, sur et en dehors des terrains, le District a répondu à un appel à projet de la DILCRAH (Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT). Cet appel à projet rejoint directement la volonté de la FFF, à travers la Direction de l'Engagement sur ce sujet des violences. Il a tenu à rappeler que la FFF a lancé une plateforme de signalement « jalerte.fr » afin de permettre à toutes personnes victime ou témoin, de signaler tout fait de violence dont il est victime ou a pu avoir connaissance. Tous les signalements sont traités et suivis.

Afin de prévenir toutes les formes de violences, sur et autour des terrains, et pour que tout le monde s'approprie cette plateforme de signalement, le District, grâce au projet DILCRAH et au soutien des entreprises Visualis à Lons-le-Saunier, entreprise spécialisée dans la communication visuelle, et Coseec France à la Balme-de-Sillinge (74), entreprise spécialisée dans la conception et l'entretien des terrains de sports, remis, avec la participation de Silvère SAY, sous-préfet de Lons-le-Saunier et Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, une banderole à chaque club de prévention et lutte contre les violences.

**STOP AUX
VIOLENCES
ET AUX DISCRIMINATIONS**

**UNE SEULE
COULEUR,
CELLE DU
MAILLOT**

Soutenu par

GOUVERNEMENT

DILCRAH

EN PARLER, C'EST AGIR.

COSEEC SPECIALISTE TERRAINS DE SPORTS

Cultivons la performance sur tous les terrains
04 50 68 84 28 - WWW.COSEC.COM
TENTE ROBOTIQUE

J'EN PARLE À UNE PERSONNE DE CONFIANCE

JE M'INFORME & JE SIGNALE SUR

J'APPELLE FRANCE VICTIMES

JALERTE.FFF.FR

01 73 038 442

visualis PUBLICITE 39



Interventions des personnalités invitées

Le Président Didier VINCENT excuse les différentes personnalités invitées et excusées pour différentes raisons, et donne la parole, successivement à Denis GUVENATAM, vice-Président du District de Côte d'Or de Football, Thierry CORROYER, Secrétaire Général de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football, Jean-Louis MONNOT, Président du Comité Département Olympique et Sportif du Jura, Silvère SAY, sous-Préfet de Lons-le-Saunier et Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, et Christelle MORBOIS, vice-Présidente du Conseil Départemental du Jura, en charge de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative.

Retranscription de l'intervention de Denis GUVENATAM, vice-Président du District de Côte d'Or de Football

« Merci Didier, bonsoir à toutes, bonsoir à tous, merci de m'accueillir et de m'inviter. Je vais être assez rapide. On va reparler des caméras, Didier en a parlé en début d'AG, le District de Côte d'Or est un territoire pilote parce qu'on a eu des problèmes de violence et justement c'est inadmissible ce qu'on voit à travers le football et on l'a vécu très durement dans notre département l'an dernier. Mais avant ça, je vais rappeler un petit point que j'apprécie dans votre Assemblée. C'est l'organisation, la structuration, de cette AG, et même sur le point des finances, bravo Monsieur le trésorier, c'est très clair, ça s'est important parce que c'est le nerf de la guerre. Je le dis aussi dans les clubs, chez nous, on a été élu en fin de saison dernière et la rigueur budgétaire dans votre club est inéluctable. Je ne veux pas passer à côté. Nos partenaires, on en a de moins en moins, les subventions des collectivités territoriales baissent, donc il faut trouver des solutions. Parfois les clubs se mettent en danger, parce que parfois les assemblées générales ne sont pas correctement faites. Mais pour autant, d'une manière générale et globale, le boulot il est fait. On s'inquiète un peu, à la fois dans les Districts mais aussi dans les clubs, car je reste aussi un Président de club. Donc on s'inquiète. Moi je m'inquiète de l'avenir de nos sections dans le sport et dans le football. Je suis Président d'un club omnisport. Sur les féminines, on a déjà travaillé ensemble avec Didier, dès son élection au moins de juin-juillet puis par la suite. Il y a une réelle volonté de développer la pratique féminine du football dans le département du Jura et ça c'est top. C'est ce qui me fait encore rester dans le football parce que on n'est pas du tout dans cette logique de victoire à tout prix, et de monter. Il y a même des compétitions communes qu'on peut faire sur les catégories de jeunes. Alors ça peut aussi en seniors mais je sais que cette année vous étiez au complet. On travaille ensemble, au niveau district, sur le développement de la pratique féminine. Ça ce sont des bonnes initiatives, comme vous le faites dans le futsal avec le Territoire de Belfort. Il faut qu'on continue à travailler entre District et entre clubs. On n'est pas concurrent, nous sommes des partenaires. On s'aperçoit qu'il y a une grosse baisse aussi sur notre département des filles, des féminines qui pratiquent le foot, au-delà de 13 ans et jusqu'à 18 ans. Il faut qu'on trouve réponse à ça, parce que le football n'est pas qu'un sport masculin. Les filles jouent au foot, et jouent très bien. On a des représentants du Jura, avec Pierre-Alain PICARD et Anthony ARNOULT qui sont coachs de la D1 Arkema à Dijon, ce n'est pas pour rien, et eux ils viennent du foot d'en bas. Ils ont cette valeur-là du développement de la pratique féminine. Le football est un vrai lien de cohésion et de citoyenneté. J'espère que la campagne que vous menez va porter ses fruits. J'en viens sur ce point des caméras car nous, District de Côte d'Or, on a eu des grosses difficultés l'année dernière et les années précédentes. Nous avons fait plusieurs réunions avec Monsieur le sous-Préfet à Dijon, et le procureur, aussi à Dijon. La difficulté qu'on a, c'est que le développement de ses violences, on n'arrive pas à le gérer comme il faudrait le gérer, parce que nous sommes des bénévoles. Mais avant tout, nous sommes des Présidents de clubs, et notre 1^{er} levier ce sont nos règlements intérieurs et nos statuts. Il faut les utiliser. On l'oublie tout le temps mais le règlement intérieur est fait pour être utilisé. Légalement c'est obligatoire d'avoir des statuts à jour et des règlements. Lorsque vous avez des individus au sein de vos clubs qui foutent le bazar, et qui n'ont pas des comportements corrects, avant que ça soit le District qui sanctionne, vous pouvez sanctionner aussi. Je pense que c'est quelque chose qui est important et je le répète, je l'ai répété aux rentrées du foot sur les divisions D1, D2, D3 et sur toutes les divisions, et ça c'est quelque chose qu'il faut mettre en perspective et les Districts sont aussi là pour vous aider, les services de l'Etat également. N'hésitez pas à les solliciter parce qu'ils peuvent vous aider à structurer vos Statuts ou vous aider à rédiger votre Règlement Intérieur. C'est le 1^{er} levier qu'on peut avoir. Nous, on en est arrivé à être



District pilote sur l'utilisation des caméras. Alors je sais que Didier à des questions, alors je vais répondre tout de suite. Les caméras, on ne les a pas encore. On est bien désolé. Elle devait arriver le 15 octobre, elles ne sont pas arrivées. Elles vont arriver je pense vers le 15 novembre. Parce qu'il y a des difficultés sur le droit à l'image. Il y a deux difficultés. Il y a aussi un contexte, une réglementation obligatoire à mettre en place sur les Commissions de Discipline : qui peut voir les images ? A quel moment ? Quel est le choix de mettre des caméras sur tel ou tel match ? Tout ce qui est aspect protocolaire et cher à la 3F, n'est pas encore donné. On veut bien y aller, mais il nous faut des outils. Cet outil, on ne l'a pas encore. J'espère qu'on l'aura rapidement. Je finirai sur 2 points, avec une citation que j'aime beaucoup de Louis ARRAGON qui disait que "la femme est l'avenir de l'homme" et dans le football j'y crois absolument, ça c'est quelque chose de fondamental ; et puis, ça me fait penser, je suis issu des clubs universitaires, c'est Jean-Paul CALLEDE qui est sociologue, qui était Président de l'Union Nationale des Clubs Universitaires et qui me disait quand j'avais une vingtaine d'années "eh toi viens voir là le footeux, avec votre sport-là, tu sais, il y a un mec qui s'appelait Léo Lagrange et qui disait que notre soucis n'est loin de créer des champions et conduire 22 acteurs à courir sur le stade devant des milliers de personnes, que d'habituer notre jeunesse à aller régulièrement sur le stade, sur les terrains de jeu et à la piscine" et ça pour moi, c'est fondamental et ça a été structurant dans mon rôle de dirigeant depuis une quinzaine d'années. C'est qu'avant de voir le résultat, je me suis rendu compte que ce qu'on doit inculquer à notre jeunesse, c'est d'aller sur les terrains de sports, à se parler, à discuter, à ranger leur téléphone et à découvrir la vie à travers le sport, et qu'il y a un super sport, c'est notre sport, c'est le football. Donc j'espère que vous, dans les clubs, qu'on continuera à développer ça, parce que je ne veux plus avoir mal à mon foot. Je veux vraiment que ce sport ait une autre image et que ce sport soit vraiment un vecteur de citoyenneté. Merci pour l'invitation à cette AG qui a été une très belle AG et j'espère revenir l'année prochaine, en espérant que notre Jérôme n'est pas trop froid. »

Retranscription de l'intervention de Thierry CORROYER, Secrétaire Général de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football

« Bonsoir à toutes et tous. On se rend compte, lors de cette AG, qu'on a beaucoup de similitudes entre la Ligue et le District du Jura, on rencontre les mêmes problèmes, les mêmes soucis, une baisse des licenciés, même si la saison dernière, vous avez été un District à plus de 10 000 licenciés, au niveau de la Ligue c'était plus de 106 000. Cette année, on pense qu'on n'arrivera pas au même chiffre que la saison dernière. Est-ce dû à la démographie ? Certainement, Est-ce dû au Pass-Sport ? Pas forcément mais peut-être. Mais c'est certainement d'autres problèmes, comme les incivilités aussi. Je note aussi que, au niveau de l'arbitrage, vous avez à peu près le même nombre, mais vous avez en revanche 27 nouveaux licenciés. Ce qu'il faut, et ce qui est souhaitable, c'est d'avoir un accompagnement, afin de les fidéliser, mais l'accompagnement vient de la Ligue, des Districts, mais il vient également, par les clubs. C'est-à-dire que dans vos clubs, il faut qu'il y ait une personne, un référent arbitre, que les parents puissent accompagner et surtout aider ces jeunes qui arbitrent pour qu'ils puissent continuer. Au niveau de l'accord de coopération territoriale avec les Districts, c'est une chose qui est fondamentale qui a été faite, qui va permettre aux 7 Districts de la Ligue de travailler ensemble et de bien travailler sereinement. Vous savez qu'au niveau financier, la Ligue a fourni des efforts. Vous avez vu, lors de la dernière AG, samedi dernier. Mais c'est un effort qui a été fait par tous, tous ensemble. Avec plus de relation avec les clubs, ce qui est obligatoire, une transparence, et c'est fondamental, comme disait Didier, si on veut avoir confiance, nous envers les clubs et vous envers nous. La transparence a été de dire qu'on augment les licences de 1,50€ mais sur les 3 prochaines années. C'est-à-dire que dès maintenant, vous savez que dans 3 ans les licences auront augmenté de 4,50€. Au niveau du FAFA, malheureusement c'est en baisse tous les ans. La FFF se base sur le nombre de licenciés. C'est un gros combat que l'on mène auprès de la FFF et Daniel FONTENIAUD en est le porte-parole. C'est-à-dire qu'on essaie de voir que les subventions se fassent en fonction du niveau de licenciés par habitants, et non par habitants. Ce qui signifie que, actuellement, les Ligues qui sont riches, s'enrichissent encore plus. Les Ligues qui sont pauvres, et bien elles s'appauvrissent encore plus. L'écart se creuse de plus en plus. Les Ligues commencent à réagir et un combat commence également au niveau de la FFF pour essayer de résoudre ce problème-là. Ensuite, on



a parlé de football féminin, on a parlé du futsal. Vous savez qu'on a lancé, au niveau de la Ligue, les états généraux du football féminin. On essaie de voir, pour permettre aux jeunes filles, qu'une jeune fille qui commence le football à 6 ans puisse jouer jusqu'en seniors, sans quitter son club, ou autour de son club. On est, dans une ex-ligue qui était la Franche-Comté, par rapport à la Bourgogne, très bien loti par rapport à ça. Nous, les jeunes filles, il y a des championnats, U13, U15, U18 féminines qui se font et qui permettent à ces jeunes filles de rester. En revanche, c'est vrai que côté ouest, il y a un peu plus de problèmes, et comme la Côte d'Or le signalait, c'est vrai que les jeunes filles, en U15, elles passent directement en seniors. Pour l'instant, il y a du mal à faire du championnat, mais ça va venir et on espère progresser à ce niveau-là. Au niveau du futsal, c'est pareil. On a le côté Est qui est très développé. Alors je vois que le Jura lance son Futsal spécifique, ce qui est bien. Ils vont pouvoir s'appuyer sur le DTB, sur la Haute-Saône, qui sont en avance par rapport à ça. Mais quand on voit que des clubs, aussi du côté Ouest, où il y a très peu de club, et bien, il faut que tout le monde travail ensemble et puisse progresser ensemble, afin de permettre à tous de faire du football, aussi bien du foot féminin pour les jeunes filles, du futsal pour ceux qui en ont envie. C'est états généraux du foot féminin, comme les assises du futsal, vont commencer. Alors pour le football féminin, ça a déjà commencé, pour les assises du futsal ça va commencer prochainement ou au début de l'année 2026 et on espère pouvoir faire progresser l'ensemble des clubs en Bourgogne Franche-Comté. Je ne voudrai pas être beaucoup plus long et je vais essayer d'être beaucoup plus court que Daniel FONTENIAUD d'habitude. Je vous souhaite une très bonne saison. Je voudrai juste terminer, par rapport aux incivilités, tout le monde en a parlé, suscitent un énorme problème. C'est inadmissible ce qui arrive maintenant. C'est-à-dire qu'on arrive maintenant sur des matchs U14, U15, à ce que ça passe en Commission de Discipline, parce que les parents interviennent sur le terrain, bousculent un arbitre, ce qui est inadmissible. Le respect commence par ici, et j'espère que tous ensemble, on arrivera à vaincre cette violence, ces incivilités. Merci à vous, bonne fin de saison, et le meilleur pour le sport. »

Retranscription de l'intervention de Jean-Louis MONNOT, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Jura

« Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vais passer sur le protocole, excusez-moi Monsieur le sous-préfet, Madame la vice-Présidente. Je voudrai déjà remercier Didier et son Comité Directeur pour l'invitation du CDOS ce soir, le Comité Départemental Olympique et Sportif. Il y a plusieurs années que les représentants du CDOS ne venaient pas trop, donc je vais prendre un peu de temps pour vous dire ce que l'on fait. Donc déjà, depuis le 07 février, lors de l'Assemblée Générale où j'ai été élu Président, Emmanuel ANGONIN qui a rejoint le Comité, le Conseil d'Administration. L'année 2024/2025 a été assez exceptionnelle sur le plan sportif, notamment avec les Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024. Durant cette quinzaine olympique, le club 2024 a mis à l'honneur le sport en collaboration avec la ville de Lons que je remercie chaleureusement pour l'organisation de cet évènement d'envergure. Malheureusement, l'héritage attendu de ces Jeux reste très limité. Compte tenu de la baisse des subventions dont on a parlé plusieurs fois ce soir, les subventions de l'Etat et la suppression du Pass-sport pour les enfants de 6-13 ans, et là, pour certaines familles, ça peut quand même créer quelques soucis. Dernièrement j'ai rencontré une dame qui a participé au Triathlon avec une personne non voyante, et c'est vrai qu'après, beaucoup d'athlètes ont été complètement abandonnés après les JO. Malgré tout, les baisses de subvention, par contre, on peut se féliciter dans le Jura des très bonnes relations qu'on peut entretenir avec la Direction Jeunesse et Sport. En 2025, le CDOS du Jura poursuit ses activités en faveur du sport et des acteurs avec plusieurs temps forts. Au printemps, nous avons fait la semaine Olympique et Paralympique, la SOP, avec les écoles, écoles primaires et collèges. La journée Olympique qui s'est déroulée au Parc des Bains, à Lons-le-Saunier, le 22 juin. Le Challenge famille, organisé à Bellecin, a réuni une cinquantaine de famille. Ça s'est très bien passé. Également, nous sommes pour les communes sportives, les petites communes, nous attendons que les communes se manifestent pour leur attribuer le Label Commune Sportive. Le 14 novembre, il y aura donc la 34^{ème} cérémonie des Coqs et des Trophées, au CarCom à Lons-le-Saunier et cette année, nous avons au niveau du District, la footballeuse qui a été retenue, c'est donc Jeanne PETIT, qui sera récompensée. Connaissant un peu Jeanne PETIT, je pense que c'est un très bon choix au niveau du District. Autrement, nous avons des actions avec la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier. Autrement, il y



a une soirée, par contre, dès la semaine prochaine, les invitations partiront dans les Comités Départementaux, sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport. Elle aura lieu le 25 novembre au CarCom à Lons. Donc ça c'est une action qui nous a été lancée, par l'intermédiaire de la Préfecture, et en collaboration avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, donc Romain DUPUY, Patrick DEROGIS, et Lucas nous a rejoint lors de la dernière réunion et il sera partie prenant aussi. Donc j'espère qu'il y aura une grosse publicité et qu'un maximum de personnes y participent à cette soirée, parce qu'effectivement, c'est le genre de choses qui n'arrivent pas que chez les autres. Également une soirée, c'est Catherine DEODATI qui avait lancé l'idée, notre ex-Présidente, une soirée en faveur du sport féminin, la première soirée, également au CarCom, et donc pour cette soirée notre marraine sera Margaux NICOLLIN et qui sera également animatrice de la soirée. Donc Margaux NICOLLIN qui est Sanclaudienne, qui est aujourd'hui sur Grenoble, ancienne athlète du javelot, qui malheureusement n'a pas pu se qualifier pour les Jeux Olympiques. Et en parallèle de ces soirées du sport féminin, il y a des cafés débats, deux ont déjà été organisés, à Saint-Claude et Lons, avec des Dames qui sont éloignées du sport. Nous continuons également à proposer des formations CASICO, pour 30€, donc je pense que déjà il y a un certain nombre de clubs du Jura qui sont inscrits ou qui ont déjà suivi cette formation. Donc ça, ça a été développé par le CDOS de l'Ain. Donc aujourd'hui ils sont sur plus de 50 départements sur la France CASICO. Nous organisons aussi, ça, ça va être pour la fin de l'année, c'est les PSC, donc nous nous prenons en charge un coût pour aider les clubs, donc nous, nous ne facturons que 45€ la prestation pour le PSC. Depuis le 1^{er} janvier 2025, nous sommes également doublement fiers, pour la labellisation du guide asso. A la fois comme structure d'informations et spécialiste du sport. Donc je pense que ce n'est pas le foot qui en a le plus besoin, parce que, effectivement, avec les structures fédérales, régionales, il n'y a pas de problème. Cependant, nos interlocuteurs, ce sont les Comités Départementaux, donc c'est un souci car certains Comités ne relaient pas toujours les informations dans leurs clubs. Bon ce n'est pas le cas du District puisqu'effectivement l'information redescend bien dans les clubs. Donc autrement, je tiens à remercier et à féliciter, tous les membres des clubs, les dirigeants, les membres du District pour les investissements et je vous souhaite à tous une bonne fin de saison, et puis également de bonnes fêtes de fin d'année. »

Retranscription de l'intervention de Christelle MORBOIS, vice-Présidente du Conseil Départemental du Jura, en charge de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative

« Monsieur le sous-préfet, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les sportifs, les encadrants, les dirigeants. Tout d'abord je voudrai vous féliciter pour la tenue de votre Assemblée Générale, c'est une première pour moi, puisque je suis élue au poste de vice-Présidente aux sports depuis seulement 1 an et demi, et c'est avec grand plaisir que je viens ce soir et félicitation pour votre Assemblée Générale, extrêmement structurée, complète, technique parfois, je veux bien l'avouer et je pense que j'ai encore des progrès à faire à ce niveau-là. Je vais être assez brève. Il y a eu un fil conducteur au cours de votre Assemblée Générale, un terme qui est revenu souvent, c'est le mot formation, et ça, pour une enseignante, c'est quelque chose qui me touche énormément. Vous avez parlé de formation au niveau des jeunes, bien évidemment, formation des encadrants, formation pour lutter sur tout ce qui est violence, formation sur le para-sport, vraiment c'est un mot qui est revenu de façon fréquente, et je vous en félicite. C'est vrai que, lorsque chacun est formé au mieux, c'est là qu'on ne peut que progresser. Vraiment un grand bravo à vous toutes et à vous tous pour le travail effectué. Le Département est évidemment heureux d'accompagner le sport en général dans le Jura, le foot en particulier. Nous accompagnement le District, vous le savez également, pour l'ensemble des clubs. Retenez qu'on a voulu un budget constant. Sur 2025, on a souhaité maintenir les subventions, parce qu'on sait l'importance du travail en continue, pour les jeunes, les moins jeunes et les seniors. Je ne vais pas faire d'annonce pour 2026, tout simplement car nous sommes en train de construire le budget et je ne voudrai pas vous faire de grandes joies ou de fausses joies. Le budget se construit et des arbitrages auront lieu prochainement. Félicitations à vous toutes et à vous tous pour toute l'implication que vous avez et que vous consacrez aux clubs et à tous vos licenciés et adhérents. Vous avez parlé de la baisse de vos effectifs, je pense que la démographie y est pour beaucoup. Je le vois bien en tant qu'enseignante, les effectifs dans les classes chutent aussi, donc s'il y a moins d'élèves dans les classes, on peut comprendre aussi qu'il y ait moins d'élèves dans les clubs. Ce



n'est pas du tout un manque de travail ou de dynamisme de votre club. Et vous avez souligné ce problème de violence sur les stades, et ça, effectivement, le terme a été dit tout à l'heure, c'est absolument intolérable. Le sport, c'est un moment de loisir, de partage, de bien-être, et on ne devrait pas vivre ces choses-là sur un terrain, dans un stade ou dans tout autre structure sportive. Je vais m'arrêter là. Belle saison à vous toutes et à vous tous. Au plaisir de vous rencontrer autour d'un stade. »

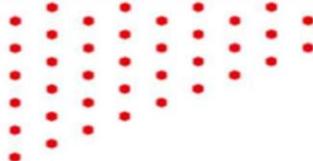
Retranscription de l'intervention de Silvère SAY, sous-Préfet de Lons-le-Saunier et Secrétaire Général de la Préfecture du Jura

« Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, Mesdames et Messieurs, chers Présidents de clubs. Vraiment je ne peux pas commencer mon propos sans dire merci, merci, merci, de votre engagement, merci parce que je sais ce que c'est que d'être un responsable associatif bénévole, de donner de son temps au service d'un bel idéal, celui de l'éducation populaire, vous l'avez dit Monsieur le Président tout à l'heure, en citant Léo Lagrange. Effectivement, l'éducation populaire c'est un véritable enjeu aujourd'hui. Il s'agit bien évidemment de faire sortir nos enfants de Tik-Tok, Instagram et parfois ce cercle infernal que peuvent être les réseaux sociaux avec tous les problèmes que nous pouvons avoir par ailleurs. Il s'agit aussi de lutter contre la sédentarité. J'en suis un vivant exemple, si vous me permettez l'expression. Au-delà de la boutade, la sédentarité c'est une augmentation importante des maladies dites chroniques, c'est une augmentation importante des risques de diabète, des risques de cancer, et donc vous contribuez à votre place aussi, à cet enjeu fondamental de santé publique et vraiment un immense merci. Et puis, aussi, évidemment, vous dire merci parce que le monde amateur que vous représenté ce soir, ici, c'est aussi ce monde amateur qui permet qu'on ait un football professionnel. Et donc si on peut avoir aujourd'hui l'équipe de France de Football qui a atteint régulièrement les plus hauts sommets, c'est aussi parce que derrière il y a un monde du football amateur et donc à ce titre-là je voudrai aussi vous dire merci. Je terminerai mon propos, pour ne pas être plus long, en excusant Monsieur le Préfet du Jura, Pierre-Edouard COLLIEUX, que je représente devant vous et qui aurait bien aimé être à vos côtés ce soir, mais qui a été retenu par d'autres engagements. Je ne suis pas plus long, je vous souhaite encore une fois une très belle saison 2025/2026, même si elle est un petit peu entamée maintenant, et surtout beaucoup de licenciés. Rappelez-vous quand même que les 10 000 adhérents, les 10 000 licenciés de votre fédération représentent quand même 4% de la population du Jura. Merci à tous. »

Clôture de l'Assemblée Générale

Retranscription ci-après du discours de clôture du Président Didier VINCENT

« M. le Sous-Préfet, Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Merci de votre présence. Merci à tous les intervenants. Merci à vous Mesdames et Messieurs les Présidents, les représentants des clubs, Messieurs les membres du Comité Directeur et ceux qui m'entourent, Messieurs les Présidents et les membres de Commissions, nos salariés : Isabelle, Charlotte, Sébastien, Ludovic, Clément, Léo et Gwenaël. Merci à tous nos partenaires, institutionnels et privés. Merci à la presse écrite, Enzo et Valentin. Nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale. Personnellement, c'est un réel plaisir de l'avoir animée en votre compagnie, merci encore pour votre écoute, vos interrogations et nos échanges. Cette rencontre annuelle est toujours un moment fort de la vie de notre structure, un temps de bilan commun, de transparence et surtout de projection vers l'avenir. Maintenant que notre Comité Directeur est complet, avec de nouvelles têtes, des nouvelles idées, un rajeunissement, nous pouvons travailler plus paisiblement. Au fil de ces débats, chacun, à son niveau, nous avons pu mesurer le chemin parcouru cette saison : des réalisations concrètes, des projets aboutis, grâce à vous, et surtout l'engagement sans faille de celles ou ceux qui, chaque jour, font vivre notre organisation sur le terrain. Vous contribuez à faire vivre notre football départemental et à faire avancer notre District. Nous avons également évoqué les défis à venir, renforcer notre cohésion, vous soutenir, vous aider dans vos projets, mieux accompagner nos jeunes et continuer à faire évoluer nos pratiques vers plus de qualité, d'équité et surtout de responsabilité. Ces ambitions ne pourront se concrétiser qu'avec la participation active de chacun. C'est ensemble, dans un esprit de collaboration et de solidarité, que nous continuerons à avancer, tout en se respectant



mutuellement. Nous cherchons encore des volontaires pour intégrer certaines commissions, n'hésitez pas à vous engager pour renforcer notre équipe et à améliorer notre fonctionnement toujours dans un but constructif et collectif. Je veux aussi rappeler l'importance du rôle de chacun dans notre organisation. Le président du District fixe le cap, la vision d'ensemble et de coordination, mais les commissions et leurs présidents sont là et sont les piliers de notre action pour faire vivre les opérations au quotidien. Enfin, je souhaite que nous retenions de cette AG un message simple : « La réussite collective repose sur l'harmonie, la transparence et surtout la confiance ».

Je vous remercie toutes et tous pour votre disponibilité, votre engagement, votre esprit constructif et votre attachement à nos valeurs communes. Continuons à faire vivre notre passion, dans le respect, la convivialité et le plaisir partagé. Nous vous disons au 24 janvier pour la journée de passionnés à la salle des fêtes de Courlaoux. Merci à chacune et à chacun d'entre vous de votre patience, de votre participation et de votre bonne humeur. Merci au Lycée Agricole pour le prêt de leurs installations et à ceux qui ont contribué à l'organisation de cette AG. Maintenant je vous invite à poursuivre nos échanges autour d'un verre de l'amitié. Bonne fin d'année, bon retour dans vos foyers et surtout prenez soin de vous ! »

Remise de distinction à Madame Emmanuelle LACROIX, Présidente de l'AS Cernans, à l'occasion des 40 ans du club.

Remise de ballons aux 31 clubs présents (sur 32) ayant accueilli des actions du District au cours de la saison 2024/2025 et ayant terminé champion de leur groupe : ANGILLON RC ; ARCADE FOOT PAYS LUNETIER ; ARLAY FC ; AROMAS AS ; BRENNNE-ORAIN FC ; BRESSE JURA FOOT ; CHAMPAGNOLE FC ; COEUR DU JURA GJ ; COTEAUX DE SEILLE US ; CROTEAUX COMBE D'AIN US ; GEVRY FC ; JURA DOLOIS FOOTBALL AS ; JURA NORD FOOT ; JURA STAD' FC ; LA JOUX NOZEROY FCC ; LONS RC ; MACORNAY VAL DE SORNE FC ; MONT /S VAUDREY CCSVA ; MONTMOROT OLYMPIQUE ; MOUCHARD ARC ET SENANS FC ; PASSENANS CS ; PERRIGNY CONLIEGE US ; PETITE MONTANGNE FC ; PLEURE ISS ; POLIGNY GRIMONT FC ; PORTE DU JURA GJ ; SAINT-MAUR FR ; SOUVANS-NEVY AS ; SUD REVERMONT ENT. ; TRIANGLE D'OR JURA FOOT ; VIRY CS.

L'ordre du jour étant épousé, à 22h30, le Président, Didier VINCENT, clôture l'Assemblée Générale et invite l'ensemble des représentants des clubs et personnalités au traditionnel pot de l'amitié.

Bureau de séance

Nicolas THABARD
Secrétaire de séance

Didier VINCENT
Président de séance

Denis JACQUES
Scrutateur n°01

Dominique GUY
Scrutateur n°02